



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 20 mars 2025 à 18h
Procès-Verbal

Le Conseil Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le jeudi 20 mars 2025, à 18h, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le vendredi 14 mars 2025 et affichée le vendredi 14 mars 2025.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT (jusqu'à la délibération n° 33), Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Évelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI (à partir de la délibération n° 2), Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON (jusqu'à la délibération n° 29), Joël ALLAIN, Régis MAUTRÉ, Jean-Marc BARDI, Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Éric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés avec pouvoir :

Yann GALUT donne pouvoir à Irène FELIX (à partir de la délibération n° 34), Marie-Christine BAUDOIN donne pouvoir à Didier PRUDENT, Jean-Marie VOLLOT donne pouvoir à Bernard DUPERAT, Sakina ROBINSON donne pouvoir à Alex CHARPENTIER (à partir de la délibération n° 30), Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI, France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY, Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Magali BESSARD, Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL, Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Éric LE PAVOUX

Excusés sans pouvoir : Stéphane HAMELIN, Yannick BEDIN, Nadia NEZLIOUI (pour la délibération n° 1), Philippe MOUSNY, Justine SINGEOT, Urbain NTARUNDENGA, Mélanie CELEGATO

Absents : Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la présidente ouvre la séance à 18h.

Mme FELIX :

Bien. Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'abord merci de votre présence pour ce Conseil qui fera une large place aux enjeux liés à l'eau et, nous y reviendrons, à la jeunesse. Vous avez trouvé sur votre table différents documents. Le plan eau et les rendez-vous de cette quinzaine de l'eau, un portrait de territoire et une compilation de statistiques concernant l'emploi dans notre agglomération.

C'est de ce document que je voudrais partir dans cette prise de parole introductive à la veille de la venue à Bourges du premier ministre autour des questions de la défense. Comme souvent, les statistiques ne disent pas tout parce qu'elles s'arrêtent 2 ou 3 ans en arrière. Je vous invite donc à vous intéresser tout particulièrement à celles concernant les effectifs salariés dans le secteur privé qui nous conduisent jusqu'en 2023 inclus. Vous y constaterez la courbe en très forte croissance des effectifs salariés sur notre agglomération jusqu'en 2023. Et nous savons que cette tendance, au moins sur l'agglomération, se poursuit. Elle est portée par l'emploi industriel. Vous le voyez aussi dans les données statistiques, et c'est tout à fait remarquable. Une croissance de plus de 10 % entre 2017 et 2023. C'est rare en France. Elle est donc portée par l'emploi industriel, pas seulement de la défense, mais de plus en plus de la défense. Je vous rappelle les chiffres. 5 000 emplois civils et militaires du ministère des armées, sur Bourges et Avord. 5 000 emplois, et sans doute plus aujourd'hui, industriels chez les majors et leurs premiers sous-traitants. Le tout pour un effectif de 50 000 emplois dans l'agglomération. Ce secteur structure notre économie et structure aussi le tissu social. Il fait partie de notre histoire, de notre présent, de l'identité locale, urbaine, architecturale, culturelle, psychologique aussi sans doute. Nous devons bien sûr continuer de travailler à la diversification de l'économie locale autour de l'agroalimentaire, des agro matériaux, autour de l'économie, de la culture et du tourisme. Mais nous devons pour autant être très attentifs au secteur de la défense.

Alors bien sûr, les orientations du pays concernant la défense nationale ne relèvent pas de notre compétence, mais pourtant, dans ce contexte local, j'ai toujours considéré que notre responsabilité était d'être à l'écoute des besoins

de ce secteur tel que nous pouvons les percevoir, en particulier dans leurs incidences sur les compétences qui sont les nôtres.

Vendredi dernier, le jury du 3^{ème} concours DefStart a délibéré en distinguant 5 start-up, 3 ont été lauréates d'un prix dont le projet technologique innovant a été reconnu comme potentiellement utile aux besoins de la défense nationale. Et les sujets traités par les entreprises Son, Cœur Net, Asgard Motors, Carbon-01 et Neveznye embrassent les domaines de la protection du combattant et de la population, de l'équipement, de la cybersécurité. Plus largement, Bourges Plus soutient la remontée en compétence dans le domaine de la pyrotechnie ; anticipe et accompagne le développement du Cetim autour des transferts de compétences, notamment dans le domaine de la fabrication additive ; dans le domaine de l'urbanisme, a rendu possible les extensions industrielles des principales entreprises locales de la défense ; facilite l'accueil des salariés dans les grandes entreprises industrielles et les accompagne dans leur ancrage berruyer ; a contribué à renouer les liens entre l'école d'ingénieur et l'industrie de la défense et signera prochainement une convention avec le ministère des armées pour faciliter l'intégration de nos agents dans la réserve nationale.

Notre aspiration commune, c'est la paix, tant partout dans le monde, le coût humain de la guerre est lourd. C'est donc sans joie, mais avec pour objectif de ne jamais regretter d'avoir manqué de discernement, que, comme présidente de l'agglomération de Bourges Plus, je vous ai proposé ces orientations depuis 2020.

La protection contre les attaques concerne aussi l'ensemble de la société civile. C'est ainsi que Bourges Plus cofinance le campus régional Cyber pour la protection de nos PME et de nos administrations. Dans le domaine de l'information, a fait le choix de renforcer ses partenariats avec des médias indépendants et diffusant de l'information vérifiée, d'où la convention avec Bip TV sur laquelle nous avons délibéré en décembre, car la désinformation fait partie des menaces qui pèsent sur notre pays, investit dans les énergies renouvelables pour conserver une maîtrise publique durable et souveraine de ces énergies décentralisées et s'attache à développer les solidarités, notamment dans son engagement en faveur de tous les territoires de l'agglomération, car il n'y a de cohésion que dans la justice. Il faut enfin redire que le dérèglement du climat est aussi facteur de risque, que notre investissement pour la maîtrise durable de l'accès à l'eau est aussi affaire de résilience. Ce sera le cœur de notre conseil communautaire. Je vous remercie.

Mme la présidente aborde l'ordre du jour du conseil communautaire.

– 53 présents –

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du jeudi 30 janvier 2025 :

Mme la présidente soumet aux conseillers communautaires le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 30 janvier 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Délibérations du bureau communautaire agissant par délégation du conseil communautaire. Compte-rendu depuis le conseil communautaire du 30 janvier 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte des délibérations que le bureau communautaire a été amené à prendre depuis le dernier compte rendu présenté lors de la séance du conseil communautaire du 30 janvier 2025.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : Délibération du bureau communautaire depuis le dernier conseil. Avez-vous des demandes de précisions ? Vous verrez que comme souvent, il y a beaucoup de dossiers concernant les garanties d'emprunt, les aides au logement. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas.

Arrivée de Mme NEZLIQUI

– 54 présents –

2. Décisions de la présidente agissant par délégation du conseil communautaire : compte-rendu. Marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT et leurs avenants pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant : information du conseil communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de prendre acte des décisions prises par la présidente depuis la date à laquelle le précédent compte rendu, présenté lors de la séance du conseil communautaire du 30 janvier 2025, avait été arrêté ;
2. de prendre acte de l'information sur les marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant, depuis la date à laquelle le précédent compte rendu, présenté lors de la séance du conseil communautaire du 30 janvier 2025 avait été arrêté.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : Décisions que j'ai pu prendre donc par délégation de votre conseil. Pas de demande de précision ? Je n'en vois pas non plus. Je vous remercie.

3. Adoption du plan pour l'eau de l'agglo

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le plan pour l'eau de la Communauté d'Agglomération ;
2. de proposer sur ces bases à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de signer un accord de territoire avec Bourges Plus dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention ;
3. d'assurer un suivi de sa mise en œuvre en appui sur la commission « Eau, Transition Ecologique et Energies Renouvelables » et sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
4. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je vais vous proposer d'adopter un plan important pour notre agglomération sur lequel nous avons travaillé, et je les en remercie, tout particulièrement avec Marc STOQUERT en charge de la délégation sur l'eau potable, Bernard DUPÉRAT sur les eaux pluviales et les ouvrages hydrauliques et la lutte contre les inondations, et Corinne LEFEBVRE sur l'assainissement. Mais ce plan, vous le verrez, embrasse aussi des compétences qui sont celles de l'urbanisme autour de Denis POYET, de l'habitat, de l'éducation, de la culture, en particulier. Ce qui me paraît important de rappeler par rapport à ce plan pour l'eau, c'est à la fois le cadre dans lequel il s'inscrit et la méthode que nous avons choisi d'adopter.

Le cadre, il est rappelé, les grands axes en sont rappelés dans le rapport qui vous est présenté et les différents considérants sur lesquels on s'attache. La position de Bourges Plus en zone de répartition des eaux depuis les années 90, c'est-à-dire le constat, la reconnaissance de la rareté de l'eau sur le territoire depuis maintenant plus de 30 ans. Les sécheresses survenues ces dernières années qui accentuent ou qui soulignent plutôt la vulnérabilité de notre territoire et de ses rivières et marais, de sa biodiversité, sécheresses dont nous savons qu'elles vont se renforcer dans les années suivantes. C'est aussi la surveillance renforcée de la qualité de nos ressources, surveillance que nous avons choisi d'anticiper au-delà même de la réglementation et qui nous a permis déjà de corriger des situations délicates pour protéger la population. Mais cette surveillance, qui nous montre la grande vulnérabilité aux pollutions de notre territoire, nous appelle à des renforcements, des efforts particuliers. C'est aussi cette réalité qui fait que du fait des pollutions, du fait de la rareté de l'eau, nous allons déjà chercher hors de notre territoire une part de notre eau potable, avec des coûts énergétiques bien réels et des déstabilisations territoriales dont nous devons prévenir les effets. Ce sont les questions de santé publique et environnementale, de justice sociale, de développement économique, d'identité et d'attractivité du territoire auxquels nous devons être attentifs. C'est la nécessité d'une gestion patrimoniale vertueuse qui est à la fois une nécessité pour le territoire, mais aussi une nécessité pour accéder à un certain nombre de financements dans le futur pour nos services de l'eau. Et puis, c'est cette inscription que nous devons rappeler : nous n'agissons pas dans les frontières administratives de notre agglomération, mais au sein de bassins versants et ce document rappelle à la fois l'imbrication des solidarités que nous avons avec ceux qui partagent le même bassin versant que nous, mais aussi la nécessité que notre voix soit entendue à l'échelle des bassins et sous-bassins pour que, notamment, les enjeux liés à l'eau potable soient pleinement pris en compte. Et puis c'est ce choix d'un partage de la connaissance autour de l'eau qui nous semble être la condition pour que la mobilisation des uns et des autres se fasse en faveur de la lutte contre les pollutions et de la sobriété, cette culture de l'eau qui a été inscrite aussi dans le projet de Bourges, Capitale européenne de la culture pour 2028. C'est notre labellisation comme territoire engagé pour la nature, c'est la mobilisation de celles et ceux qui agissent sur ce territoire.

Et ça me permet de faire la transition avec le deuxième point, que je soulignais dans mon introduction, donc à la fois le contexte dans lequel nous agissons et la méthode que nous avons choisie.

Nous avons choisi de construire ce plan pour l'eau avec vous bien sûr, la commission de l'eau, les élus du bureau communautaire et les maires qui ont travaillé dans un séminaire complet autour de ces questions-là et à plusieurs reprises, mais aussi nos concitoyens mobilisés dans le cadre des universités de l'eau et dans le cadre d'un certain nombre de rendez-vous déclinés dans les communes ; et le tissu associatif qui nous permet de mettre en valeur et de mettre en lumière à la fois l'eau dans le paysage, mais aussi les risques et les alertes que nous pouvons avoir ; le conseil de développement enfin, qui, il y a 2 ans maintenant, nous a rendu un avis extrêmement étayé et extrêmement précieux qui nous a aussi servi de guide pour construire ce plan pour l'eau. Ces différentes étapes, vous en avez été destinataires à la fois l'avis du conseil de développement qui est aussi disponible sur leur site, mais aussi les carnets de concertation que nous avons pu établir à l'occasion de l'université de l'eau.

Alors, le plan pour l'eau qui vous est présenté, il a 6 axes : Le partage de la culture de l'eau : point sur lequel nous continuons d'insister et la conférence qui s'est tenue avant-hier était aussi un moment de partage sur la culture de l'eau. La qualité de l'eau et des milieux aquatiques : un point extrêmement sensible à la fois à l'amont pour la production de l'eau potable, mais aussi à l'aval sur l'eau que nous restituons dans notre milieu et toutes les précautions que nous pouvons avoir dans la gestion des eaux pluviales et des rivières. La sobriété des usages et l'accès à l'eau avec un enjeu qu'il faut que chacun ait en tête, c'est que les effets de la sobriété auront des effets aussi sur les budgets et que nous devons absolument nous attacher à vérifier que chacun, et notamment les plus modestes d'entre nos concitoyens, pourront continuer d'avoir accès à l'eau. La gestion intégrée de l'eau dans les aménagements. Et je remercie l'ensemble des communes qui se sont approprié ce sujet. On le voit bien dans les projets que nous accompagnons dans le cadre des fonds de concours ou que nous soutenons aussi dans leur

trajet vers le contrat régional de solidarité territoriale. La prévention des risques et l'anticipation des crises, qui prend des formes extrêmement diverses des inondations aux sécheresses, mais aussi aux atteintes aux infrastructures. L'engagement de chacun et la gouvernance. Donc, il vous est proposé d'approuver ce plan pour l'eau. De s'en servir de base de discussion avec l'Agence de l'eau, ce qui va nous permettre de signer avec elle un accord de territoire qui nous ouvrira un certain nombre de perspectives dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention, perspectives de soutien financier, et d'assurer un suivi de sa mise en œuvre en lien avec la commission eau, transition écologique, énergies renouvelables, la commission consultative des services publics de l'eau, mais on aurait pu le rajouter évidemment, le bureau et le conseil communautaire, mais aussi le conseil de développement. Et enfin de m'autoriser à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ? S'il n'y a pas de demande d'intervention, je suppose qu'on a une appropriation suffisante de ce dossier. Et donc je le mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité par rapport à cet enjeu dont nous avons pu donc partager l'importance. Merci infiniment.

4. Convention de partenariat entre le Printemps de Bourges et Bourges Plus pour l'édition 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

3. d'octroyer une subvention de 229 000 € à la SAS Printemps de Bourges pour la mise en œuvre des actions contribuant à l'attractivité et au rayonnement du territoire de l'Agglomération, ainsi qu'au renforcement des engagements en matière de développement durable et les principes d'égalité femmes-hommes, de diversité et d'inclusion sociale, dont le versement se fera selon les modalités suivantes : 80 % du montant à la signature de la convention, 20 % restants après la tenue du festival ;
4. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention avec la SAS le Printemps de Bourges, et les actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : La délibération suivante est une convention de partenariat entre le Printemps de Bourges et Bourges Plus pour l'édition 2025. Deux idées à ce propos. Vous voyez le renforcement de l'engagement communautaire sur ce projet. C'est je dirais le prolongement de débat que nous avons eu, notamment en bureau, considérant qu'il s'agissait bien là d'un événement territorial et qu'il y avait matière à ce que nous impliquions l'agglomération plus avant dans ce festival. Mais aussi, j'attire l'attention de ceux d'entre vous qui en prendront le temps sur la convention que nous passons avec le Printemps, à la fois sur la façon dont il se développe dans la ville et dans l'agglomération, dont il noue des partenariats avec des acteurs locaux, dans le domaine culturel, mais aussi dans le domaine de ses approvisionnements, dont il dialogue avec le monde associatif, dont il est aussi un festival engagé dans le développement durable et dans l'égalité entre les femmes et les hommes. Je crois bien qu'on l'a rajouté aussi. Donc cette convention est consistante, elle va nous permettre d'assurer un suivi avec le Printemps, de la réalisation de ces engagements. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**M. GARCIA se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote
– 53 présents –**

5. Adhésion à l'association Réseau Vélo et Marche

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'adhésion de Bourges Plus à l'association Réseau vélo et marche pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable par tacite reconduction ;
2. de régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée, sur le budget principal, chapitre 011 ;
3. de désigner M. Stéphane GARCIA en tant que titulaire et Mme Marie-Christine BAUDOUIN en tant que suppléante pour représenter Bourges Plus au titre de cette adhésion ;
4. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Et puis une dernière délibération que je vous présente en considérant que se déporte Mme BAUDOUIN, donc M. PRUDENT, pour le pouvoir que vous avez de Mme BAUDOUIN, elle se déporte ainsi que M. GARCIA. C'est l'adhésion à l'association Réseau Vélo et Marche qui est issue de la fusion de deux réseaux vélos et territoires et le club des villes et territoires cyclables et marchables. Donc, je vous propose que nous adhérons à ce nouveau réseau qui fusionne les deux précédents pour un montant de 1 700 €. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. GARCIA réintègre la séance
Mmes BONDUELLE et NEZLIOUI, MM. BOUDET, SALAK, BARNIER, FOUCHET, CABRERA, LEFELLE
et BRETEAU se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote
- 45 présents -

6. Subvention à l'Ad2T pour la gestion de l'Office de Tourisme Communautaire et le plan média 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative aux missions de l'Office de Tourisme Bourges Berry Tourisme pour 2025, à la formalisation des relations entre l'association Ad2T et la Communauté d'Agglomération de Bourges et au plan média national 2025 ;
2. d'autoriser le versement à l'association Ad2t d'une subvention annuelle de 655 000 € pour l'année 2025 ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Yann GALUT, Mme BONDUELLE et Mme NEZLIOUI, MM. BOUDET, SALAK, CABRERA, BRETEAU et FOUCHET se déportant. M. GALUT.

M. GALUT : Merci Mme la présidente. Bonjour chers collègues, ça va être des délibérations classiques en cette période de l'année, puisque la première délibération concerne une subvention à l'Ad2T pour la gestion de l'Office de Tourisme communautaire et le plan média 2025. Et vous verrez qu'une fois de plus l'Ad2T a fait un travail qu'on peut qualifier d'excellent et je tiens à saluer l'implication de M. le Directeur de l'Ad2T, Ludovic AZUAR, et de l'ensemble, bien sûr, de ses équipes puisque c'est une vraie dynamique qui continue parce qu'elle existait déjà avant, mais qui continue de se mettre en place et qui est aussi portée par l'investissement de l'Ad2T, notamment dans la communication de Bourges 2028. Donc c'est une délibération classique et il vous est demandé d'attribuer une subvention annuelle de 655 000 €.

Mme FELIX : M. BARNIER.

M. BARNIER : Ce n'est pas pour exprimer un désaccord, mais tout simplement pour dire que je me déporte parce que je fais également partie du CA de l'Ad2T du département.

Mme FELIX : Voilà donc merci de le noter. Donc se déporte aussi, M. LEFELLE, M. BARNIER. Donc, ceux qui ne se déportent pas, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Mmes BONDUELLE et NEZLIOUI, MM. BOUDET, SALAK, BARNIER, FOUCHET, CABRERA, LEFELLE
et BRETEAU réintègrent la séance
- 54 présents -

7. Subvention 2025 pour accompagner l'association Technopôl'Art dans le cadre de la manifestation "Jardin - Image/Imaginaire"

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder la subvention de 5 000 € pour 2025 à l'association Technopôl'Art ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Délibération suivante, M. le vice-président.

M. GALUT : C'est une délibération qui concerne une demande de subvention de l'association Technopôl'Art pour une future manifestation concernant une dizaine d'artistes. C'est un collectif avec lequel nous travaillons et la demande de subvention est de 5 000 €, enfin de 15 000 € sur 3 ans. Donc il est proposé pour l'année 2025 de leur attribuer la subvention de 5 000 €.

Mme FELIX : Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

M. CABRERA se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote
- 53 présents -

8. Cowork'In. Subvention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 200 € à Cowork'In ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : La délibération suivante, là aussi est très classique, Cowork'In Bourges, qui est une structure qu'en tant que membres du conseil communautaire, vous connaissez puisque nous l'accompagnons quand même depuis de nombreuses années, et elle a déjà démontré la qualité de ses politiques et de ses interventions. Donc il nous est demandé l'octroi d'une subvention de 5 200 € sur leur budget de fonctionnement qui est de 15 040 €.

Mme FELIX : Pas de difficulté ? Je n'en vois pas.

**M. CABRERA réintègre la séance
– 54 présents –**

9. Initiative Cher. Subvention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder une subvention de fonctionnement de 23 000 € à l'Association Initiative Cher ;
2. d'approuver la convention de subvention ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Même association qui intervient dans ce domaine-là qui est là aussi connue et reconnue, c'est Initiative Cher que nous accompagnons quand même depuis quelques années et qui montre toute sa pertinence. Donc là, il nous est demandé aussi une subvention. C'est la même que l'année dernière de 23 000 €, Mme la présidente et chers collègues.

Mme FELIX : Pas de difficulté ? Je n'en vois pas.

**Mme CHEZE-DHO se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote
– 53 présents –**

10. Solen Angels, couveuse d'entreprises du Cher. Subvention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder une subvention de 19 000 € à l'Association SOLen ANGELS ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Alors c'est un trio ou un quatuor d'associations, donc c'est le tour de Solen Angels que nous connaissons là aussi, qui intervient notamment à travers la couveuse, qui a démontré, je dirais, son utilité. Et là, la subvention est de 19 000 €.

Mme FELIX : Il n'y a pas de déport ? D'accord. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Mme CHEZE-DHO réintègre la séance
– 54 présents –**

11. Subvention 2025 à l'Association EGEE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de bien vouloir accorder la subvention de 3 800 € à l'association EGEE ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Une demande de subvention de EGEE. Donc là, c'est là aussi une structure que vous connaissez, ce sont d'anciens chefs d'entreprises ou d'anciens cadres qui accompagnent, à la demande de manière bénévole, c'est à souligner, de jeunes entreprises ou de jeunes structures, ou des moins jeunes d'ailleurs qui pourraient en avoir besoin. Donc elle démontre là aussi toute son utilité et on notera, je dirais, que la subvention est plus que raisonnable, elle est de 3 800 € demandés, Mme la présidente.

Mme FELIX : Merci et sur l'année dernière, ils ont notamment accompagné le projet territoires zéro chômeur de longue durée dans son émergence et c'était précieux. Voilà, je les remercie profondément. Je vous remercie M. le premier vice-président, cher Yann (GALUT). Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

12. Budget Principal. Régularisation d'écritures comptables

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Comptable Public à mouvementer le compte 1068 en débit et en crédit afin de régulariser des opérations d'amortissements et de neutralisations d'amortissements après correction en 2024 d'erreurs d'imputations budgétaires concernant des participations versées à la SEM Territoira en 2020, 2021 et 2022 dans le cadre d'une concession pour l'aménagement de la ZAC Beaulieu sur le compte 2764 et commencées à amortir sur 30 ans.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : La délibération suivante concerne la régularisation d'écriture comptable. En fait, il s'agit d'autoriser le comptable public à mouvementer un compte afin de procéder à une régularisation d'écriture antérieure erronée. Cela n'entraîne aucun flux réel et donc aucun mouvement de fonds. C'est simplement une régularisation. Voilà, Mme la présidente.

Mme FELIX : C'est une affaire d'artistes. Y a-t-il des votes contre ? De virtuoses, en tout cas. Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

13. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes 2024-2026. Sécurisation et aménagement des chemins de la Jaroche et du Pré Goriot. Commune de Marmagne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement à la commune de Marmagne d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 73 024,78 € pour le projet de sécurisation et d'aménagement des chemins de la Jaroche et du Pré Goriot ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Ça concerne le disque et c'est l'octroi d'une subvention à la commune de Marmagne. Tu nous dis quelques mots sur ce projet Bernard (DUPERAT) ?

M. DUPERAT : Tout simplement, c'est la rénovation, comme il est marqué dans l'ordre du jour, des chemins de la Jaroche et du Pré Goriot qui sont des chemins communaux qu'il faut maintenant, disons, mettre aux normes. Donc nous avons demandé de participer à Bourges Plus à ce superbe projet, dans la mesure où nous avons déjà utilisé une partie des sommes qui nous sont allouées dans l'achat d'un véhicule qui nous avait été volé il y a 2 ans et un nouvel éclairage pour le gymnase. En effet, l'éclairage du gymnase datait d'il y a 40 ans, du temps de mon père. Donc on a pensé quand même qu'il fallait un peu le rénover. Voilà, merci.

M. BOUDET : Merci Bernard (DUPERAT). Le montant total des travaux s'élève quand même à 407 334,57 €, et dans le cadre du DISC, Bourges Plus participe à hauteur de 73 024,78 €. Et effectivement, il te restait les fonds nécessaires pour appeler ce montant. Voilà, Mme la présidente.

Mme FELIX : Voilà, on en est ravi. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et je dois dire que le nom des chemins et des lieux dits à travers l'agglomération, c'est un bonheur. Voilà.

14. Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire spécifique à l'amélioration de l'accessibilité. Sécurisation de la voie communale n° 1 « Rue de la Brosse ». Commune de Le Subdray

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement à la commune de Le Subdray d'une Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire spécifique à l'amélioration de l'accessibilité de 1 421,88 € pour le projet de mise en conformité et de sécurité de la voie communale n°1 « Rue de la Brosse » ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : La délibération suivante devait être présentée par Bruno FOUCHET, ça concerne l'accessibilité, mais étant lui-même maire de la collectivité et en charge de l'accessibilité, c'est donc moi qui vais la présenter si tu le veux bien Bruno (FOUCHET). Voilà donc tu nous dis un mot sur la sécurisation de la rue ?

M. FOUCHET : C'est simplement la création d'un passage piéton devant notre restaurant, parce qu'il n'y en avait pas, évidemment. Et donc un restaurant qui est assez fréquenté. Voilà, c'est simplement un passage piéton avec tout ce qu'il faut au niveau de l'accessibilité.

M. BOUDET : Merci. En fait, ça concerne le fond spécifique pour l'accessibilité. Voilà, donc le montant total des travaux est de 2 843,76 € et la communauté d'agglomération participe à moitié et la ville du Subdray à moitié.

Mme FELIX : Voilà très bien et c'est quand même un peu un problème parce qu'on n'est jamais allé manger dans votre restaurant. Donc il y a un petit sujet quand même, là, il y a un petit sujet. Bien, allez, pardon, pardon, c'est moi qui dissipe les débats. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Jean-Louis SALAK.

Délibérations présentées par M. SALAK : Tourisme, Archéologie, Valorisation du patrimoine et Bourges 2028

15. Association des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN). Subvention pour le Colloque Stratégies et Armements

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'attribuer une subvention de 2 000 € TTC à l'association régionale Centre-Val de Loire de l'IHEDN pour l'organisation de son colloque à Bourges ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à procéder à la liquidation et au mandat de cette subvention ;
3. de charger Mme la présidente, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK : Merci bien. Donc ça concerne l'association des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale. Donc il s'agit d'un colloque qui se tiendra sur 3 jours, les 8, 9 et 10 octobre 2025. Il fera appel à des personnalités de hauts rangs et réunira environ 200 personnes. Les résultantes de cet événement seront ensuite remontées au ministère de la Défense pour analyse et viendront appuyer les décisions prises par l'État dans ce domaine. M. MAYER a créé spécialement cette association, l'association Éphémère pour l'organisation du colloque Stratégie Armement afin de pouvoir récolter des financements et sollicite donc à l'agglomération une subvention de 2 000 € pour la tenue de ce colloque. Il est donc proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 2 000 € TTC à l'Association régionale Centre-Val de Loire de l'IHEDN pour l'organisation de son colloque à Bourges, d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à procéder à la liquidation et au mandat de cette subvention et de charger Mme la présidente ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Mme FELIX : Voilà, pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

16. Archives municipales et communautaires. Convention de partenariat avec le Conservatoire à rayonnement municipal de Mehun-sur-Yèvre et l'Harmonie de Mehun-sur-Yèvre pour la réalisation de deux concerts dans le cadre de la programmation culturelle des Archives

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accepter les modalités du partenariat avec le Conservatoire à rayonnement municipal de Mehun-sur-Yèvre et l'Harmonie de Mehun-sur-Yèvre pour le transport et l'assurance de leurs percussions et la déclaration auprès de la SACEM ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente ainsi que tous les documents s'y reportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK : *Convention de partenariat avec le Conservatoire à rayonnement municipal de Mehun-sur-Yèvre et l'Harmonie de Mehun-sur-Yèvre. Dans le cadre de la programmation culturelle 2025, le service des archives municipales et communautaires souhaite mettre en valeur le fonds de partition de la musique militaire du 95^{ème} de ligne de Bourges que nous conservons au sein de nos locaux mutualisés. Cela passe par un partenariat avec le conservatoire de musique et d'harmonie municipale de Mehun-sur-Yèvre qui va jouer quelques pièces dans le cadre des animations de la place Cujas, ce samedi 24 mai après-midi. Le conservatoire et rayonnement municipal de Mehun-sur-Yèvre ne dispose pas de moyens techniques pour les déplacements de ces percussions pour le concert à Bourges et Bourges Plus pourrait prendre en charge ce transfert et l'assurance des instruments via son contrat d'assurance responsabilité civile. Il est nécessaire pour cela de déclarer les œuvres jouées sur l'espace public auprès de la SACEM, le concert étant à la demande de Bourges Plus, il convient que ce soit ses services qui assurent cette formalité. Considérant que pour officialiser ce partenariat, il convient d'établir une convention en fixant les modalités, il vous est donc proposé d'accepter les modalités du partenariat avec le conservatoire à rayonnement municipal de Mehun-sur-Yèvre et l'harmonie de Mehun-sur-Yèvre pour le transport et l'assurance de leurs percussions et la déclaration auprès de la SACEM et d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que tous les documents s'y reportant.*

Mme FELIX : *Pas de difficulté ? Voilà, j'aime bien quand nos archives vont travailler avec les acteurs associatifs de nos communes, que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou que ce soit dans les communes autour, donc je trouve ça très bien. Il faut remercier nos archivistes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

17. Archives municipales et communautaires de Bourges. Participation au portail national des Archives

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le principe de partenariat avec le Ministère de la Culture pour l'intégration des inventaires d'archives de Bourges Plus sur le portail France Archives pour une durée de 5 ans ;
2. d'approuver le principe de transmissions régulières d'inventaires au fil de l'eau par le service Archives municipales et communautaires durant ces 5 années ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente ainsi que tous documents s'y reportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK : *Donc toujours les archives municipales. Participation au portail national des Archives. Donc la mission de mise en valeur des fonds d'archives, qui relève des missions de l'établissement public de coopération intercommunale, passe notamment par une large diffusion des inventaires présentant, aux citoyens et aux chercheurs, les archives conservées. Donc, à l'initiative du ministère de la culture, de celui des armées, de celui de l'Europe et des affaires étrangères, a été créée une plateforme de consultation nationale, qui s'appelle francearchives.gouv.fr. Ce portail a vocation à présenter le réseau français des archives et à constituer un point d'accès national à ses contenus numériques. Le fonctionnement de cette plateforme, loin de créer uniquement de la centralisation, renvoie vers les sites Internet des services déposants, notamment pour la consultation des archives numérisées. En outre, FranceArchives étant associée au portail européen des archives, le fait de déposer les inventaires sur cette plateforme leur offre également une diffusion européenne. Considérant que le service archives a suffisamment d'inventaires bien structurés qui pourraient intégrer dès à présent ce portail, et qu'un travail de reprise va être enclenché afin de pouvoir régulièrement homogénéiser nos inventaires pour poursuivre son alimentation. Considérant que l'intégration de nos données sur FranceArchives nécessite une convention de partenariat, que cette dernière serait établie pour une durée de 5 ans à titre gratuit et sans obligation particulière en termes de volume de transmission vis-à-vis des archives municipales et communautaires, il vous est donc proposé d'approuver le principe de partenariat avec le ministère de la culture pour l'intégration des inventaires d'archives de Bourges Plus sur le portail FranceArchives pour une durée de 5 ans, d'approuver le principe de transmission régulière d'inventaire au fil de l'eau par le service des archives municipales et communautaires durant ces 5 années. Et enfin, d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout document si reportant.*

Mme FELIX : *Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

M. JEANNIN se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote
– 53 présents –

18. Convention annuelle de partenariat Antre-Peaux 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention de partenariat annuelle 2025 co-signée avec l'association Antre-Peaux ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annuelle 2025 ;
3. d'autoriser au titre de la convention de partenariat annuelle l'attribution à l'association Antre-Peaux d'une subvention de 25 000 € pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK : Convention annuelle de partenariat avec l'Antre-Peaux pour l'année 2025. Pour rappel, l'association Antre-Peaux agit pour proposer des interventions interdisciplinaires pour participer à tout ce qui fait la création, la production, la diffusion et la richesse de l'action artistique. Pour cela, elle partage des outils, les ressources dont elle dispose au bénéfice de projets d'intérêt communautaire. Elle participe à la création, à la production à la croisée des arts, des sciences et des technologies et elle réalise des expositions sur le territoire en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire. Après une année 2024 d'inscription dans le circuit touristique local et la stratégie touristique de Bourges Plus, elle va, en 2025, renforcer son lien avec le territoire de l'agglomération. Il est proposé de réaliser avec l'Antre-Peaux une convention de partenariat annuel permettant de soutenir l'action de l'association dans la diffusion et la création en lien avec les acteurs privés et les publics du territoire. Pour cela donc, il est proposé d'octroyer une subvention annuelle de 25 000 € permettant de refondre son action dans le sens des dynamiques économiques et culturelles locales. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention de partenariat annuel 2025, cosignée avec l'association Antre-Peaux, d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat annuel pour cette année 2025 et d'autoriser, au titre de la convention de partenariat annuel, l'attribution à l'association Antre-Peaux d'une subvention de 25 000 € pour cette année.

Mme FELIX : Voilà, c'est aussi un acteur important au bénéfice des jeunes et des étudiants et en particulier des étudiants en Arts. Mme POL.

Mme POL : Oui, bonsoir, Mme la présidente, bonsoir tout le monde. Oui, je m'interroge sur la situation d'Antre-Peaux. Il faut soutenir les associations mais la ville a déjà donné 140 000 € en fin d'année. Au dernier conseil communautaire, on a voté 40 000 € aussi d'aide exceptionnelle. Donc, je m'interroge sur cet argent donné. Voilà, c'est bien de vouloir sauver l'association, mais l'article qu'il y avait dans le journal, avant-hier, interroge, effectivement, sur jusqu'où on pourra aller pour sortir de l'eau cette association. Est-ce qu'il n'y a pas des projets de mutualisation entre associations artistiques ? Est-ce que dans le cadre de Bourges 2028, est-ce qu'il n'y aurait pas des chemins pour éviter qu'une association particulière soit si en difficulté. Est-ce que ça ne pourrait pas faire une mutualisation entre plusieurs associations d'artistes ? Enfin je ne sais pas, mais je m'interroge sur tout cet argent donné.

Mme FELIX : Nous avons un partenariat avec l'Antre-Peaux depuis deux ans, je crois, un ou deux ans, je ne sais plus. Jean-Louis (SALAK), si vous avez en tête ? C'est notamment l'Antre-Peaux qui a porté pour nous le projet Bourges Contemporain qui est un projet de circuit touristique autour de l'art contemporain, de circuit ouvert aux touristes et aux habitants autour de l'art contemporain l'été dernier. Et c'est aussi, je l'ai rappelé tout à l'heure, une association précieuse dans le domaine de la vie étudiante et notamment pour l'accompagnement des projets des étudiants de l'école nationale supérieure d'art. C'est enfin un lieu qui permet d'accompagner vers la professionnalisation un certain nombre de jeunes groupes ou de jeunes artistes dans le domaine, à la fois de la musique, parfois de la danse, du spectacle vivant de façon générale et des arts visuels. Pour les groupes de musique, par exemple, il peut s'agir de groupes de musique au départ qui sont des amateurs, mais qui s'interrogent sur le parcours qu'ils vont avoir et qui peuvent être accompagnés en ce sens par l'Antre-Peaux. Donc c'est un ensemble de compétences, j'ai cité celles-là parce qu'elles ont toutes quelque chose à voir avec le projet de territoire que nous avons écrit autour du tourisme et de son ancrage dans le projet culturel du territoire, autour de l'accompagnement de la vie étudiante et autour de la professionnalisation de façon générale, formation, professionnalisation. Il y a même un dernier volet que j'aurais pu citer, mais qui est aujourd'hui un peu en sommeil, qui est celui du laboratoire de recherche Arts et Sciences qui me paraît être pourtant un projet extrêmement intéressant pour faire se croiser les créativité et les capacités d'innovation à la fois d'un certain nombre d'artistes, mais aussi de compétences industrielles et des exemples de résidences en entreprise qui ont eu lieu ont été particulièrement créatives. Ça reste une perspective que je crois prometteuse et dont j'espère qu'on arrivera à renouveler les effets dans le territoire. Bref, une association qui a un vrai lien avec ce territoire. Et je n'ai pas cité ce qui ne relève pas de la compétence de l'agglomération, c'est-à-dire toute la programmation artistique et culturelle, toute la vie du Nadir qui est la salle de spectacle vivant, mais aussi de l'Houlocène sur la danse et le théâtre ou le Haidouc sur les arts vidéo. Voilà. Donc nous, notre partenariat, il était ancré là-dedans. Dans la mesure où cette année, l'Antre-Peaux n'accompagne pas le projet Bourges Contemporain à même hauteur que les autres fois, la subvention qui est proposée prend acte de ça, donc on n'a pas la prestation qui correspond. Et donc notre subvention qui vous est proposée pour l'année 2025 est donc limitée au jour où nous la présentons à 25 000 €. Il ne vous a pas échappé qu'effectivement, en fin d'année, un certain nombre de soutiens exceptionnels ont été apportés par la Région, la DRAC dans une moindre mesure, le Département sur une petite enveloppe, mais néanmoins le département a répondu présent, la ville de Bourges et l'agglomération. Il faut savoir accompagner les associations quand elles sont dans des phases un peu de transition difficile. Et les fusions, ce n'est pas toujours une bonne réponse. Vous le savez aussi bien que moi parce qu'il y a des tas de domaines dans lesquels les fusions ce n'est pas forcément une bonne réponse. L'Antre-Peaux, je vous rappelle, c'est la fusion d'Emmetrop et de Bandits-Mages et précisément, ce stade de la fusion n'a peut-être pas été suffisamment accompagné par les partenaires publics au moment où il a eu lieu pour permettre un développement serein de l'activité de l'Antre-Peaux. Donc la fusion, méfiance. En tout cas, il faut y réfléchir à deux fois. Et puis, on a perdu quand même une très belle

association culturelle sur notre territoire, qui était El Qantara. Et je pense qu'il faut le garder en mémoire. Une association, elle n'a pas d'actionnaire, donc, il n'y a personne qui va recapitaliser l'association, ça n'existe pas. Voilà, et donc si l'action publique n'est pas à l'écoute dans des périodes difficiles, on peut perdre des acteurs économiques et sociaux qui sont majeurs. Donc c'était la raison de notre soutien particulier en fin d'année, mais là, on est dans le soutien banal, enfin, dans le soutien habituel. Voilà. Se déporte M. JEANNIN. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. JEANNIN réintègre la séance
Mme BESSARD se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote
– 53 présents –

19. Création d'une filiale "Foncière Tourisme" par la SEM TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'acter la création d'une filiale par la société TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT sous forme de société par actions simplifiée et dénommée FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE et dont ladite société serait l'associée unique ;
2. d'acter le projet de statuts de la société FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE qui lui a été soumis et joint en annexe à la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous documents inhérents à la société FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Et une dernière délibération de Jean-Louis SALAK.

M. SALAK : Création d'une filiale "Foncière Tourisme" par la SEM TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT. L'agglomération Bourges Plus est actionnaire de la société d'économie mixte TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT au sein de laquelle elle détient un poste d'administrateur. Cette société a pour projet de créer une société par actions simplifiées dont elle détiendra 100 % du capital dans un premier temps et qui aura pour objet le développement de l'action touristique au sein de la région Centre-Val de Loire. Toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société doit faire probablement l'objet d'un accord express des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège administrateur, donc Bourges Plus. Cette filiale permettra de mobiliser des ressources pour acquérir des terrains et des biens immobiliers stratégiques et initier des projets de construction, rénovation et de gestion d'infrastructures, notamment touristiques. Elle s'inscrit donc dans un champ d'activité complémentaire de la société TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT. Son capital social sera de 500 000 € divisé à 50 000 actions de 10 € de valeur nominale et sera intégralement libéré à sa constitution. Le poste de président sera assuré par la SEM TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT représenté par son président M. Yvan SAUMET. M. François BONNEAU, président de la Région Centre-Val de Loire, collectivité qui dispose de la compétence économique et touristique à laquelle l'objet social de la filiale concourt représentera la filiale lors de son assemblée générale. La dénomination sociale de cette filiale est FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE. Son siège social sera situé 23 rue de la vallée Maillard à Blois. Considérant que les statuts sont joints au dossier, il est donc proposé au conseil communautaire d'acter la création de cette filiale par la société TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT sous forme de société par actions simplifiées et dénommée FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE et dont ladite société serait l'associé unique, d'acter le projet de statut de la société FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE qui lui a été soumis et joint en annexe à la présente délibération et enfin d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document inhérent à la société FONCIÈRE TOURISME DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

Mme FELIX : Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Délibérations présentées par M. BARNIER : Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologies

Mme BESSARD se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote
– 53 présents –

20. Mutualisation du projet de Maison de l'étudiant avec le projet de tiers-lieu jeunesse et engagement financier

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'acter la mutualisation du projet de Maison de l'étudiant porté par Bourges Plus avec le projet de tiers-lieu jeunesse porté par le CRIJ Centre-Val de Loire, accompagné par la Ville de Bourges et la Région Centre-Val de Loire ;
2. de faire de ce tiers-lieu jeunesse, le lieu ressource de l'agglomération de Bourges qui ambitionne de développer la vie étudiante, de soutenir les différents secteurs économiques du territoire par l'orientation, la formation et la qualification des jeunes et d'accompagner l'évolution des usages numériques et des nouvelles technologies ;

3. de proposer à la Région Centre-Val de Loire de réorienter la somme de 25 000 € obtenue par Bourges Plus dans le cadre des fonds AVEC pour la Maison de l'étudiant vers ce projet mutualisé, et d'en faire bénéficier le CRIJ Centre-Val de Loire ;
4. d'accorder une subvention en 2025 de 60 000 € au CRIJ Centre-Val de Loire pour assurer le portage et la mise en œuvre du projet de tiers-lieu jeunesse ;
5. de charger Mme la présidente, ou son représentant, de signer toutes les conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Patrick BARNIER.

M. BARNIER : Pour vous parler du devenir du projet Maison de l'étudiant, si vous vous souvenez, ça avait été évoqué lors d'un séminaire des élus de toutes les communes et il y avait eu un consensus pour créer une Maison de l'étudiant à Bourges pour répondre aux besoins des étudiants, de la vie étudiante, pour soutenir les étudiants. Donc l'idée a progressé et finalement il est apparu opportun de mutualiser ce projet dans un cadre plus large et donc de créer un tiers-lieu qui serait en centre-ville, rue des Arènes, là où il y avait Dactyl Buro. Et donc ce tiers-lieu, ce qu'on propose c'est de s'appuyer sur le CRIJ, Centre Régional Information Jeunesse, pour, je dirais, le gérer en partenariat également avec la ville de Bourges et plus particulièrement le Bureau Information Jeunesse qui viendra rejoindre ce tiers-lieu. Donc c'est un tiers-lieu jeunesse qui intégrera, bien sûr, la dimension étudiante. Alors ce projet s'appuie sur le CRIJ. On l'a présenté à la fois aux établissements d'enseignement supérieur, aux associations étudiantes et il a, je dois dire, reçu un accueil favorable des différents acteurs de l'enseignement supérieur. Alors pour mener à bien ce projet, qui est finalement une mutualisation pour ce projet de Maison de l'étudiant avec ce projet de tiers-lieu jeunesse, on vous demande au titre de cette délibération, d'une part, d'acter le principe de cette mutualisation avec la ville de Bourges, le CRIJ également, qui est bien entendu soutenu par la région Centre-Val de Loire, d'acter également une subvention de 60 000 € au CRIJ au titre du fonctionnement pour la mise en place et le portage de ce tiers-lieu jeunesse, vous demander également que nous propositions à la région qui nous avait accordé une subvention de 25 000 € pour créer cette Maison de l'étudiant avec les fonds AVEC et donc que ce soit réorienté sur ce projet-là, ce qui, je pense, ne devrait pas faire de souci. Donc ce qu'on vous propose, c'est de valider l'ensemble des différentes facettes de ce projet de tiers-lieu jeunesse intégrant donc le également le besoin Maison de l'étudiant.

Mme FELIX : Voilà un très beau projet et je trouve que c'est une belle sortie pour ce projet qu'on avait pensé ensemble et avec vos collègues élus des conseils municipaux, donc en séminaire, comme l'a rappelé Patrick (BARNIER). Et je suis heureuse qu'on ait trouvé effectivement ce point de convergence. Merci aussi à Pierre-Henri JEANNIN et à la ville de Bourges pour leur contribution. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

**Mme BESSARD réintègre la séance
– 54 présents –**

21. Adhésion à l'Association Mission ECOTER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'adhésion à l'association ECOTER à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
2. d'approuver le versement de la cotisation annuelle, au titre de l'année 2025 pour un montant de 4 254,41 € ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : La délibération suivante concerne l'adhésion à l'association mission ECOTER, délibération qui était déjà passée l'année dernière, mais ça, c'est pour l'adhésion de cette année. C'est une association qui regroupe des collectivités sur le sujet du numérique dans l'humain, de ses usages et de ses services. Donc je vous demande qu'on approuve le versement de la cotisation annuelle de 4 254 €. Sachez que cette association est d'ailleurs présidée par le maire de Nevers, président de l'agglomération de Nevers.

Mme FELIX : Très bien. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

22. Association Thémis. Bureau des étudiants. Subvention pour le bal 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 100 € TTC à l'association Bureau des Étudiants Thémis ;
2. de charger Mme la présidente, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : C'est pour une subvention à une association étudiante, Association Thémis, association des étudiants de la fac de droit. Donc c'est pour aider cette association dans son fonctionnement et plus particulièrement pour un événement ouvert à l'ensemble des étudiants, un bal annuel. Donc on souhaite les aider dans leur fonctionnement avec une subvention de 1 100 €. On peut souligner qu'à la fac de droit, il y en a une association étudiante. Il y a de nombreuses années, il n'y en avait pas et donc c'est bien de la soutenir.

Mme FELIX : Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

23. Campus pyrotechnie du futur. Subvention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement de la subvention 2025 d'un montant de 50 000 € TTC ;
2. d'approuver la convention relative à la subvention accordée au campus Pyrotechnie pour le soutien à son programme de développement en matière d'enseignement supérieur de spécialité ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : La délibération suivante concerne le Campus pyrotechnie du futur. On a déjà eu l'occasion de nombreuses fois de parler de ce Campus, il a pris son envol. Je dirais qu'aujourd'hui il fonctionne bien. Il joue complètement son rôle pour assurer à la fois des formations pour tous les acteurs du secteur de l'armement de notre agglomération, mais pas que parce que ça répond à l'ensemble des industries françaises du domaine, de tous les acteurs du domaine de l'armement. Important aussi, c'est de signaler que cette association a réussi à nouer des partenariats intéressants à la fois avec l'IUT où il y a, je crois, une douzaine d'étudiants qui vont avoir un but avec une coloration pyrotechnie. Et puis, également, une coopération avec l'INSA pour une formation spécialisée également en pyrotechnie pour des ingénieurs. Voilà donc on souhaite continuer à les aider à poursuivre leur croissance au travers d'une subvention à la fois en investissement de 30 000 € pour la mise en place d'un atelier de préparation de propergol pour leur formation et puis également, bien sûr, une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour, je dirais, poursuivre tous les travaux d'ingénierie pédagogique pour continuer à monter ce Campus pyrotechnie dans notre agglomération.

Mme FELIX : Voilà, un des volets auquel je faisais référence dans mon propos introductif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

24. IFA. Journée Apprentissage Mod'Emploi. Subvention 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 000 € TTC à l'IFA ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : Donc je vous propose maintenant de donner une subvention à l'IFA, l'Institut de Formation des Apprentis de Bourges, pour l'organisation de la journée apprentissage, Mod'Emploi qui va avoir lieu début avril donc une journée importante pour promouvoir les formations en apprentissage ou en alternance. Et donc je vous propose que nous versions une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour soutenir cet événement.

Mme FELIX : Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Délibérations présentées par M. DUPERAT : Eaux pluviales, Rivières et GEMAPI

25. Opération de mise à disposition gratuite de cuves de récupération d'eau de pluie auprès des habitants et communes de Bourges Plus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver les conditions de mise à disposition des cuves d'eau de pluie auprès des habitants et des communes ;
2. d'approuver les termes de la charte d'engagement pour l'eau que doivent signer les bénéficiaires préalablement à la mise à disposition de la cuve ;

3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Bernard DUPERAT.

M. DUPERAT : Merci, Mme la présidente. Mme la présidente l'a présenté en introduction, et vous l'avez approuvé, le plan eau de l'agglomération. Vous avez une concrétisation de ce plan eau avec la distribution de cuves à eau. Alors, très sommairement, considérant le bilan favorable de la première journée d'expérimentation en 2024 et de la mise à disposition de près de 200 cuves d'eau de pluie auprès des habitants de 4 communes, Lissay-Lochy, Vorly, Marmagne et le quartier d'Asnières à Bourges, il est proposé de confirmer pour les deux prochaines années, 2025 et 2026 la poursuite et la mise à disposition de cuves à eau de pluie auprès des habitants pour la somme de 180 000 € HT sur 3 ans. Je réprécise les conditions rapidement, encourager la substitution de l'eau potable par l'eau de pluie pour le jardin, renforcer les capacités d'agir des habitants, c'est la prise de conscience et il y a des résultats, réduire le ruissellement, bien évidemment, et préserver et adapter les services de l'eau. La poursuite de la mise à disposition de ces cuves est proposée selon le phasage suivant. En 2025, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy et Trouy. En 2026, Annoix, Arçay, Bourges, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just, Saint-Michel-De-Volangis et Le Subdray. Il vous est donc proposé au conseil communautaire d'approuver les conditions ci-dessus de mise à disposition. Deuxièmement, d'approuver les termes de la charte d'engagement pour l'eau. En effet, on ne se contente pas de donner une cuve à eau, il y a tout un engagement des personnes qui vont acquérir ces cuves à eau de manière à ce qu'on puisse suivre véritablement cet effet. Et enfin, d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette opération. Mme la présidente, je vous laisse la parole.

Mme FELIX : Merci beaucoup Bernard (DUPERAT) et merci de votre accompagnement de cette action, outre le fait qu'elle est sympathique et précieuse, est très soutenue par l'Agence de l'eau. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par Mme GOIN-DEMAY : Logement, équilibre social et durable de l'habitat, Accueil gens du voyage. Maîtrise demande d'énergie bâtiment

26. Approbation de la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG). Pacte territorial France Rénov' porté par Bourges Plus ainsi que sa maquette financière

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention de Pacte territorial France Rénov' et sa maquette financière ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention de Pacte ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Bernadette GOIN-DEMAY sur un dossier extrêmement important, là aussi, pour notre agglomération et pour sa transition énergétique.

Mme GOIN-DEMAY : Merci Mme la présidente. Je vais donc vous présenter la convention de Programme d'Intérêt Général qu'on appelle le PIG, le Pacte Territorial France Rénov' porté par Bourges Plus ainsi que sa maquette financière. Pacte territorial, pourquoi ? Tout simplement, l'Anah a revu sa forme de contractualisation au titre du financement de l'ingénierie auprès des collectivités, en remplacement des programmes OPA et PIG. Le pacte territorial vient donc unifier tous les financements précédents et traite aussi tous les publics et toutes les thématiques du service public de la rénovation de l'habitat, rénovation énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne et dégradé. Bien entendu, en fonction des profils des demandeurs et de leurs revenus et de la typologie d'habitat individuel, collectif. En sa qualité de chef de file des aides à la pierre, l'agglomération, dans la continuité de ses offres de services précédentes, qui était donc la maison de l'habitat pour ses usagers, s'est inscrite dans le portage d'un pacte territorial. Désormais, dans le cadre d'un pacte territorial, les financements sont des financements Anah et FEDER. Les aides de service accompagnement, ce qu'on appelait autrefois SARE à la rénovation énergétique, sont remplacées par les aides Anah et FEDER. Il s'agit d'une simplification des aides. Donc l'agglomération structure son offre de services à l'amélioration de l'habitat avec les thématiques précédemment citées. La maison de l'habitat portait déjà ces thématiques, sauf l'autonomie que nous devons désormais porter sur les volets obligatoires. La maison de l'habitat de l'agglomération ainsi que sa plateforme rénovation énergétique Énergie'nov sont reconnus espace conseil France Rénov'. À ce titre, elles sont déjà identifiées comme porte d'entrée unique pour les ménages sur les thématiques de l'énergie et de l'habitat indigne. Dans le cadre de ses missions, la convention de pacte territorial prévoit que l'agglomération est tenue de réaliser des missions obligatoires dites de dynamique territoriale et d'information-conseil sur les différentes thématiques de rénovation. Vous avez le volet dynamique territoriale, volet obligatoire, participation à des salons de manifestation, communication pour faire connaître les différentes aides à l'agglomération. Ce qu'on appelle aller vers. Mobilisation des professionnels PTRE, action pour cibler vers les publics prioritaires en situation de précarité énergétique ou de perte d'autonomie, pour qui des dispositifs spécifiques d'accompagnement peuvent être mis en

place. Obligation, volet numéro 2, information, conseil, orientation, accueil et première information au public à la MDH, la maison de l'habitat, conseil personnalisé du ménage sur les programmes de travaux à réaliser avec optimisation des aides mobilisables. Pour ces 2 missions obligatoires, l'Anah finance la collectivité à hauteur de 50 % des dépenses plafonnées à 150 000 € par an, c'est-à-dire 75 000 € pour le volet 1, 75 000 € pour le volet numéro 2. La collectivité pourra continuer à bénéficier des aides FEDER qui sont mobilisées par le conseil régional sur la seule thématique de l'énergie. En plus de ces 2 missions obligatoires, pour assurer des missions facultatives d'accompagnement des ménages qui consistent à les assister dans le financement, dans leurs dossiers de travaux et le montage de leur dossier d'aides auprès des différents financeurs, pour chacun des dossiers de travaux mis en œuvre, la collectivité percevra une aide forfaitaire variable selon l'aide publique accompagnée. La maquette financière, parlons-en ! Suite à la mise en œuvre de cette politique de l'habitat, la maquette financière fait apparaître dépenses prévisionnelles à hauteur de 713 189 € TTC, les aides estimées Anah 463 468 € TTC, FEDER 106 555 € TTC. Ce qui veut dire qu'il restera à la charge de l'agglomération un montant de 143 147 € TTC, qui correspond à 20 % des dépenses totales. Reste qui est obligatoire au niveau des collectivités. Voilà ce que j'avais à vous présenter, ce que nous avons à vous présenter, et j'ai su à midi qu'il y avait eu un avis favorable de la DREAL. L'écrit va suivre. Mais bon, ça y est, on l'a, avec quelques petites améliorations au niveau de notre pacte, à savoir qu'on n'avait pas détaillé toutes les communes de l'agglomération dans notre convention. Mais bon, on a l'avis favorable de la DREAL sur ce domaine, c'est une bonne chose. Maintenant Mme la présidente, je vous laisse la parole si vous voulez apporter des informations complémentaires pour le vote.

Mme FELIX : Merci beaucoup Bernadette (GOIN-DEMARY) et merci à vous et aux services pour ce gros travail d'ingénierie en fait, mais aussi de discussions partenariales parce que c'est assez complexe. Qu'est-ce qu'il faut retenir ? Déjà, il faut retenir que les OPAH, ça n'existe plus voilà pour ceux qui avaient l'habitude d'utiliser ce terme, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, c'est un pacte territorial. Mais qu'est-ce qu'il faut retenir ? En fait, il faut retenir que la porte d'entrée sur l'agglomération, c'est l'agglomération, même si nous gardons un partenariat étroit avec le département sur l'aide à l'autonomie pour les personnes âgées, que notre mission c'est effectivement d'informer, de mobiliser les différents partenaires à la fois professionnels du bâtiment et autres guichets, mais surtout nous avons la capacité d'accompagner les ménages les plus modestes pour la rénovation de leur habitat. C'est ça l'idée du service public, c'est-à-dire qu'en gros ces ménages les plus modestes ne sont pas obligés d'aller chercher un architecte pour les aider ou un maître d'œuvre pour les aider et de faire cette dépense-là. Nous assumons pour eux un certain nombre de services et d'orientations, c'est ça qu'il faut retenir. C'est à la fois l'information large sur le territoire pour que les gens aient envie d'isoler leur maison pour dire les choses simplement, mais c'est aussi l'accompagnement de ceux pour qui cela représente un coût important, à qui nous apportons un service public. Voilà, c'est ça qu'il faut retenir. C'est une belle politique de l'agglomération que celle de l'amélioration de l'habitat. Je le dis depuis 5 ans, mais je continue de le dire et c'est important de le valoriser.

Mme GOIN-DEMARY : Si vous me le permettez, Mme la présidente, je pense que j'ai envie de dire la durée. La durée, c'est 4 ans, de 2025 à 2028. Voilà cette durée, elle est, si vous voulez, sur le déploiement du Fond FEDER parce qu'après on ne sait pas.

Mme FELIX : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme POL.

Mme POL : Non, ce n'est pas une demande de parole parce que dans le préambule du document, il manque une date concernant l'avis de la DREAL.

Mme GOIN-DEMARY : On ne l'a reçu qu'à midi.

Mme FELIX : C'est ce que nous a dit Bernadette GOIN-DEMARY tout à l'heure. Donc on l'a l'avis de la DREAL et il est positif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par M. FOUCHET : Accessibilité et Bâtiments communautaires

27. Modification du règlement pour l'attribution d'un fonds de concours aux communes pour l'amélioration de l'accessibilité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la modification du règlement relatif à la Dotation Intercommunautaire de Solidarité Communautaire spécifique à l'amélioration de l'accessibilité ;
2. d'approuver la modification correspondante du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire sans nécessité d'approbation par les communes.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Bruno FOUCHET en remerciant Bruno pour la belle journée qu'il nous a organisée avec Zehira BEN AHMED, il y a 15 jours pour prendre le temps ensemble de faire le bilan de 20 ans sur la loi handicap, merci Bruno (FOUCHET).

M. FOUCHET : Merci présidente. Simplement, c'est une modification du règlement pour l'attribution du Fonds de concours aux communes pour l'amélioration de l'habitat. Effectivement, l'article 3 disait qu'il était « formellement interdit de démarrer l'opération avant que les fonds de concours ne soient attribués par le conseil communautaire ». Donc on a assoupli un petit peu cet article 3 en le modifiant et en disant « dans le cas où la commune souhaiterait démarrer son projet avant que le conseil communautaire n'ait statué sur sa demande, celle-ci devra en solliciter

l'autorisation par courrier auprès de la présidente de Bourges Plus. Une telle autorisation ne préjuge toutefois pas de la décision d'attribution des fonds qui relève du conseil communautaire. » Il vous est proposé donc d'approuver la modification du règlement relatif à la dotation intercommunale de solidarité communautaire et d'approuver la modification correspondante du pacte fiscal et financier de solidarité communautaire, sans nécessité d'approbation par les communes.

Mme FELIX : *Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est une souplesse réglementaire. Je vous remercie.*

28. Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire spécifique à l'amélioration de l'accessibilité. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Commune de Marmagne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement à la commune de Marmagne d'une Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire spécifique à l'amélioration de l'accessibilité de 20 000 € pour le projet de mise en conformité et de sécurité des bâtiments communaux ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. FOUCHET : *Et mise en œuvre. On va dire que c'est notre premier dossier un petit peu concernant cette dotation intercommunale de solidarité pour la partie accessibilité avec la commune de Marmagne. Enfin oui, vous avez déposé Marmagne en premier votre dossier après c'était Le Subdray. Merci, Richard (BOUDET), de l'avoir présenté. Donc, vu l'avis favorable de la commission d'attribution du fond de concours aux communes pour l'amélioration de l'accessibilité du 12 mars 2025, la commune de Marmagne a sollicité la communauté d'agglomération de Bourges pour son projet de mise en accessibilité des sanitaires de l'école primaire. Lors de la séance du 16 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de Marmagne a approuvé le projet et son plan de financement. Un projet pour un montant des travaux à 72 114,32 €, subventionné par l'État par la Décil à 32 114,32 €, Bourges Plus à 20 000 € et la commune de Marmagne à 20 000 €.*

Mme FELIX : *Voilà, je me réjouis que ce fond soit utilisé et je constate que la commune de Marmagne n'est pas venue pour rien aujourd'hui en conseil communautaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Délibérations présentées par M. POYET : Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal

Mmes FELIX, CHEZE-DHO, MENGUY et MM. GALUT, BOUDET, ALLAIN et LEFELLE
se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote
– 47 présents –

29. Pôle d'échanges multimodal en gare de Bourges. Concession d'aménagement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la réalisation d'une opération d'aménagement pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges ;
2. d'approuver la mise en œuvre d'une concession d'aménagement pour réaliser cette opération ;
3. d'approuver la désignation de la SPL SLAM BERRY comme titulaire de la concession d'aménagement de cette opération selon les conditions fixées dans le projet de traité de concession ;
4. d'approuver la concession d'aménagement relative à l'opération d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges ;
5. d'approuver le montant total de la participation de l'Agglomération de Bourges, soit la somme de 2 133 000 € HT ;
6. d'autoriser M. le vice-président délégué à signer la concession relative à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges avec la SPL SLAM BERRY et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

1 abstention : Mme POL

Interventions :

Mme FELIX : *Et je vais passer la parole à Denis POYET. Peut-être, vous avez une délibération qui est un avis sur une évaluation environnementale. Cette délibération est retirée, nous la passerons au prochain Conseil. Ça demande encore quelques informations complémentaires. Et donc je passe la parole néanmoins à Denis (POYET) sur la délibération suivante pour laquelle se déportent moi-même, Marie-Christine BAUDOIN, Christine CHEZE-DHO, Catherine MENGUY, Yann GALUT, Richard BOUDET, Joël ALLAIN et Hugo LEFELLE. Et donc je confie la présidence à Jean-Louis SALAK.*

M. SALAK : *Denis (POYET), c'est à toi.*

M. POYET : Écoutez, je reste, j'observe qu'il y a des gens peu courageux qui s'en vont. C'est une plaisanterie. Cette délibération concerne le projet du pôle d'échange multimodal de la gare de Bourges dont vous avez tous entendu parler qui a pour principaux objectifs de faire du quartier de la gare de Bourges un point d'entrée valorisé et un lien vers le centre-ville et les quartiers nord, également de faciliter les déplacements par des aménagements qui seront réalisés et des nouveaux services, de soutenir l'utilisation du train et de constituer ainsi un axe majeur aussi avec le bus à haut niveau de service et le plan vélo intercommunal. Dans cette opération, il est notamment prévu d'accueillir une navette à haut niveau de service qui permettra de relier la gare au centre historique et culturel de la ville de Bourges, d'accueillir 4 lignes de BHNS et 6 autres lignes régulières ainsi que des lignes du réseau Rémi, d'aménager des espaces publics de la place de la gare, de revoir l'offre de stationnement avec la possible réalisation d'un parking aérien (il y aura à ce sujet une étude d'opportunité qui sera réalisée), de créer une maison des mobilités, de favoriser le stationnement vélo, de réaménager le carrefour existant. À noter également que la future voie V48 se connectera au pôle d'échange. Alors la maîtrise d'ouvrage est partagée entre le syndicat AggloBus pour la réalisation, la gestion, le financement et l'agglomération de Bourges pour l'aménagement de l'espace et la voirie d'intérêt communautaire. Donc il est proposé que Bourges Plus devienne le maître d'ouvrage unique et qu'il confie la réalisation de ce pôle à la SPL SLAM BERRY via une concession d'aménagement. Ce projet d'aménagement s'étalera de 2025 à 2030 et sera réalisé en 2 phases. Et à l'issue de la première phase, qui correspond à l'année 2028, année de Bourges Capitale Européenne de la Culture, les espaces publics et le pôle bus urbains devraient être livrés. Le coût de l'opération hors taxes s'élève à 11 550 945 €. Bourges Plus participant à hauteur de 2,133 M€. À noter également que l'État, la Région, le syndicat AggloBus et la ville de Bourges sont également des financeurs. Par ailleurs, l'instauration d'une taxe sur le prix des billets et des abonnements des voyageurs, taxe qui, je crois me souvenir, doit être limitée à 2 €. C'est prévu par une loi du 4 août 2014 et ce sera étudié avec la Région. Voilà donc, dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la réalisation d'une opération d'aménagement pour la réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de Bourges, d'approuver la mise en œuvre d'une concession d'aménagement pour réaliser l'opération, d'approuver la désignation de la SPL SLAM BERRY comme titulaire de la concession d'aménagement, selon les conditions fixées dans le projet de traité de concession, d'approuver la concession d'aménagement relative à l'opération d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Bourges, tel qu'annexé à la présente délibération, d'approuver le montant total de la participation de l'agglomération de Bourges à 2,133 M€ et d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la concession relative à l'aménagement du pôle d'échange avec la SPL SLAM BERRY et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

M. SALAK : Merci Denis (POYET). Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole ? Vas-y, Franck (BRETEAU).

M. BRETEAU : Alors, j'ai plusieurs questions. Ce projet d'aménagement a des incidences qui ne sont quand même pas neutres. Je m'interroge déjà, pourquoi on a été prendre SLAM BERRY qui est une filiale de la SEM Territoria ? Pourquoi on n'a pas pris la SEM Territoria directement ? Première question. Deuxième question, il y a un parking à l'arrière qui est gratuit et le parking, on va le rendre en partie payant. Je pense que ça va être peut-être contre-productif. On a le temps d'en rediscuter. Et puis troisième question, le coût de l'opération est quand même conséquent. On dépasse les 10 M€. J'espère que les appels d'offres seront réussis, qu'on ne dépassera pas déjà une enveloppe qui est quand même conséquente pour refaire l'ensemble du pôle gare. Pour la participation de la ville de Bourges, il ne reste que 250 000 € à sa charge, donc je pense que pour M. Joël ALLAIN qui reproche de temps en temps que l'agglo ne fait pas assez d'efforts pour la ville de Bourges, je pense qu'il sera d'accord avec moi, que c'est un effort conséquent.

M. SALAK : Stéphane (GARCIA).

M. GARCIA : Alors ma question, effectivement elle portait sur le coût du travail qu'on va mettre en plus, qu'on va alourdir, par rapport au stationnement. C'est un débat qu'on a eu en bureau et en conseil syndical AggloBus, qu'on a eu en commission et donc évidemment aujourd'hui en France, quand on ne sait pas, on taxe le travail et là on taxe indirectement le salarié puisque ceux qui vont travailler à Paris ou à Tours et quand on voit le parking, on sait qu'il y a énormément de personnes qui y vont. Ça veut dire qu'on va taxer leurs revenus, donc le travail, parce que pour aller travailler ça leur coûtera plus cher. Et c'est suite aussi à ces réunions et à ces débats et qui étaient assez riches, autant des conseillers communautaires que des membres de l'exécutif de l'agglomération, qu'il a été proposé par les services cette taxe sur le billet. Et l'idée c'est quoi ? C'est d'en faire participer l'ensemble des voyageurs à hauteur de 2 €, au maximum de ce que peut proposer la taxe, de telle façon à pouvoir financer derrière une contribution au futur parking silo qu'il y aura, s'il a lieu, encore une fois, c'est s'il a lieu. Parce que des constructeurs de ce type, des constructeurs qui sont capables de mettre en place un tel édifice, c'est souvent Vinci ou Bouygues et après forcément il y a un business plan derrière pour la gestion et l'amortissement, donc il faudra bien trouver des solutions pour pas que ça soit ceux qui travaillent loin, mais pas ponctuellement, mais tout le temps qui puissent participer au financement par le biais peut-être finalement d'un financement, une participation de la collectivité à faire baisser le prix pour ceux qui ont un abonnement annuel ou mensuel de travail, parce que ce n'est pas la même chose quand vous y allez de temps en temps où l'employeur prendra votre parking en charge ou votre trajet aller-retour. Il faut savoir que l'employeur prend la moitié de l'abonnement, mais pas forcément le parking. Et pour les fonctionnaires, c'est souvent à concurrence de 100 €, pas plus. Donc ça il faut l'entendre. Et c'était l'objet des discussions. Donc ça, c'est pour peut-être la réponse aux 2 €. Sur la participation de la ville de Bourges qui est de 250 000 €, de mémoire, je crois, on a posé la question en 2024, nous avons repris ces voiries, toutes les voiries. Donc, elles sont de la compétence de l'agglomération et de mémoire ça devait être 60 ou 70 000 €. On peut s'interroger, pas sur la part qui reste à la ville de Bourges puisqu'on a repris la voirie, mais on pourrait s'interroger, mais les débats sont passés en 2024, à quel prix l'agglomération ou la ville de Bourges les a rétrocédés à l'agglomération, c'est ça. Maintenant, ça a été voté, c'est fait. La question ne se pose plus puisque ce sont des voiries qui nous appartiennent. Voilà tout simplement. En tout cas, j'espère avoir apporté des éléments de réponse.

M. POYET : J'ajoute que ça a une incidence sur l'attribution de compensation.

M. GARCIA : Ça a une incidence de 60 000 € par an. Maintenant, il y a à peu près 10 000 m². 70 000/100 00 m². Ça fait 7 € le m² de voirie. C'est bien repris. Est-ce que vous connaissez le prix du m² de goudron ? C'est 6 € le m².

M. SALAK : Oui, une autre question.

M. POYET : Bonsoir, ce n'est pas une question, c'est par rapport au plan de financement. Donc le principal contributeur quand même, c'est AggloBus puisque AggloBus met 3,7 millions et quelques dans le plan de financement. Et je vous rappelle quand même que la ville de Bourges en tant qu'employeur est le principal contributeur à AggloBus donc indirectement aussi, la ville de Bourges finance à travers eux.

M. GARCIA : Oui, il n'y a aucune ville qui cotise au syndicat. AggloBus fonctionne sans demander de cotisation aux collectivités. Par contre, la prime sur le VM, tout le monde peut à partir de plus de 11 salariés, donc la ville de Bourges le fait, on est d'accord. Voilà, c'est au titre du versement mobilité. Pour être très précis, le versement mobilité, il y a à peu près 50 % du versement mobilité qui sont fléchés vers l'amélioration de l'offre de transport sur l'ensemble des 21 communes du syndicat de transport. Et l'autre moitié qui est dédiée au financement de la gratuité sur l'ensemble des communes du syndicat de transport, qui dépasse largement, pour 4 communes, les communes de l'agglo, puisque 3 communes, il y a Saint-Florent, Fussy et puis Pigny.

M. JEANNIN : Non, simplement sur votre remarque de taxer le travail. Alors déjà c'est une étude sur le fait de taxer ou non les billets. Donc on pourra effectivement redébattre en fonction de cette étude. Je pense que ça ne taxe pas que le travail, ça taxe aussi le tourisme puisqu'il y a aussi des touristes qui utilisent le train. Et puis, on peut espérer d'ici 2028 qu'on en est de plus en plus. Et puis, effectivement, la voirie a été reprise par l'agglomération. Et puis, je pense quand même que ce pôle multimodal est d'intérêt communautaire, voire au-delà pour notre territoire puisque les usagers de la gare viennent de toute l'agglomération et au-delà. Donc, il me semble que l'intérêt est vraiment communautaire pour notre territoire. Donc je vois tout ça d'un bon œil. Quant à la question de SLAM et de SEM Territoria, malheureusement je n'ai pas l'information. Merci.

M. METTRE : Oui, merci M. SALAK. Alors avant d'entrer sur les plans de financement, d'abord dire que c'est un projet et un programme extrêmement importants pour l'ensemble du territoire, bien au-delà, bien sûr, de Bourges Plus pour tout le département et la région et pour toutes les personnes qui viennent à Bourges, que ce soit des touristes nationaux ou internationaux, ou de même ici locaux. Donc c'est un projet extrêmement important à ce titre. C'est vrai que des fois, quand j'entends parler, j'ai l'impression que Bourges ne fait pas partie de l'agglo, mais je crois qu'on en fait partie et on finance aussi largement l'agglo, par ailleurs. Effectivement, quand on regarde le plan de financement, on peut se dire qu'il y a 250 000 €, mais Bourges finance, par ailleurs, via de nombreux autres biais, et notamment par la rétrocession financière due à la rétrocession de la voirie. Donc ce n'est jamais assez, vous me direz, mais Bourges pourrait dire qu'il finance plein d'autres établissements structurants auxquels personne ne participe donc je pense que c'est un projet de territoire extrêmement important et la façon dont il est présenté me semble la plus claire et la plus raisonnable possible. Sur la SLAM, je le vois, nous, au sport, à la ville de Bourges, la SLAM quand même, a une capacité, une réactivité qui est très importante, notamment dans tout un tas de délais que l'on peut avoir dans nos communes. De toute façon, vous toutes et tous, notamment sur la commande publique, avec des délais très longs et des fois, la SLAM nous fait gagner des fois un an, voire 18 mois sur de très gros investissements et je pense que c'est important d'apporter ce pôle multimodal à l'horizon 2028 qui se rapproche à grands pas, notamment pas que, mais, en tout cas, ça fait partie du projet puisque c'est inscrit dans le document. Donc voilà ce que je voulais dire, merci pour la présentation et merci pour le travail.

M. SALAK : M. SANTOSUOSSO.

M. POYET : Merci, juste un mot. C'est vrai que bien qu'étant le rapporteur de ce dossier, je suis comme vous. Pour autant, j'ai des interrogations et c'est vrai que la question du stationnement me préoccupe également. Actuellement, il y a au moins 200 places qui sont gratuites à l'arrière de la gare. Et si d'aventure, ça devenait payant, ça poserait effectivement un certain nombre de questions. Mais pour l'instant, c'est une étude de faisabilité, d'opportunité de la réalisation d'un parking aérien.

M. SANTOSUOSSO : sur le principe, je soutiens le projet parce qu'il est important, il répond à un besoin, il s'inscrit dans la ville, dans la capitale européenne, ça me paraît bien. Mon interrogation porte sur, est-ce qu'il s'agit d'un aménagement structurant et on le considère comme structure, c'est-à-dire d'aménagement ? Ou alors, comme un aménagement fonctionnel ? Et là, ça me pose une interrogation, qui est pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire on attend un trafic des venues de l'extérieur, en voiture sans doute, mais surtout aussi en chemin de fer. Je n'ai pas trouvé dans la présentation du dossier qui est bien complet, par ailleurs, je n'ai pas trouvé l'attitude de la SNCF, c'est-à-dire l'importance du trafic et comment la SNCF avec les cadencements avec des lignes supplémentaires, comment ça se passe ça ? Parce que je remarque une chose, actuellement, il y a beaucoup de gens de chez nous qui vont prendre le train à l'extérieur à Vierzon. Donc est-ce que nous allons faire de Vierzon un point d'appui pour que les gens arrivent à Vierzon et de Vierzon, ils viennent en trottinette chez nous ou est-ce qu'on aura des arrivées directes ferroviaires ? Quelle est l'attitude de la SNCF ? Est-ce que la SNCF va participer ? Ou, en tout cas, est-ce qu'elle se prononce sur des études et la possibilité d'augmenter les trafics ? C'est en ça que je dis la structure, la structuration, les aménagements me paraissent bien. L'interrogation sur les parkings, parce qu'on se prononce maintenant sur une première partie, mais il y a 5 ou 6 millions qui traînent qui vont venir sur le parking à étages potentiel et donc ce problème de trafic de la SNCF avec les cadencements, cet oubli me gêne un peu, ou, en tout cas, je ne l'ai pas vu passer.

M. SALAK : Oui, Olivier (CABRERA).

M. CABRERA : Quelques éléments de réponse rapide. D'abord, spécifier aussi qu'aujourd'hui le parking tel qu'il existe n'est pas suffisant, c'est-à-dire que pour le coup, ce qu'on constate c'est aussi un nombre de places qui ne

permet pas à tous ceux qui voudraient pouvoir l'utiliser de pouvoir se garer à cet endroit-là. Sur le rapport avec la SNCF, vous le savez la SNCF est partie prenante aussi dans le projet Bourges 2028 et dans ce cadre-là, les discussions sont déjà engagées, ponctuellement, bien sûr, pendant 2028, mais de façon beaucoup plus large, pour montrer comment la SNCF, à l'échelon européen, est capable de se mobiliser pour proposer une évolution de ce qui se fera sur Bourges. Les contacts qui sont pris jusqu'à maintenant sont plutôt positifs. On y travaille évidemment avec la région qui est l'interlocuteur privilégié. Mais l'idée, ce n'est pas de faire du one shot et pendant 12 mois d'avoir suffisamment de trains, c'est bien de dire, on souhaite maintenant organiser les choses de façon beaucoup plus durable. Pour ces deux éléments-là, effectivement, la question du parking silo qui n'est pas une bonne solution, on aimerait tous pouvoir proposer un parking gratuit, aujourd'hui la demande des habitants, elle est sur plus de place dans ce quartier-là et plus de facilité à s'y rendre et à pouvoir y laisser une voiture. L'élément de comparaison existe aussi, toutes les gares d'importance et toutes les villes de nos strates ont des parkings qui, par nature, sont déjà payants.

Mme SOULAT : Oui, le parking payant ça ne me dérange absolument pas. Je vous rappelle qu'à Bourges, on a la chance d'avoir des bus gratuits et je pense qu'en 2028 des parkings relais seront autour de Bourges et que les gens pourront se rendre à la gare avec les bus gratuits. Ce qui m'inquiète, plus personnellement dans mon travail, je suis responsable de la gare routière de Bourges actuellement et je pense que la partie réservée pour les cars région est beaucoup trop petite. Actuellement, on a 35 cars en gare routière le soir et vous avez prévu une vingtaine de places. Voilà, c'est juste un avis professionnel. Merci.

Mme POL : Oui, je fais confiance à ceux qui ont monté le projet. C'est un beau projet. Et puis effectivement, c'est un projet tout à fait nécessaire. Par contre, je m'abstiendrai parce que je pense qu'il faudrait qu'on arrive à faire de bons projets, mais plus sobres, voilà. Plus sobres au niveau du coût. Je pense que quelquefois quand on a 9 millions, pourquoi on ne pourrait pas imaginer le faire à 8 millions pour pouvoir faire d'autres choses ? Voilà donc c'est pour ça, même si le projet est totalement nécessaire. Merci.

M. BARDI : Oui, je voudrais préciser que pour l'agglomération, l'accès au parking et surtout pour les communes qui constituent l'agglomération est important parce que la plupart des communes de l'agglomération vont venir à la gare en voiture. Donc le parking derrière est à développer et ça, c'est certain. Après, on peut faire très bien des strates tarifaires. Je veux dire qu'effectivement en fonction du temps de parking, on pourra effectivement gérer. Mais ça, ce n'est pas dans l'objet de la délibération de ce jour. La gestion de parking, la partie gratuite et la partie payante se fera plus tard. Mais c'est tout à fait envisageable en fonction du besoin. Autre chose, la SNCF avec Bourges Capitale Européenne de la Culture, comme l'a dit notre collègue, il est possible qu'elle s'adapte rapidement et j'espère que justement ce pôle multimodal va l'inviter à développer le trafic et à ouvrir de nouvelles lignes directes sur Tours, sur Paris. Et c'est ce que nous attendons pour nos étudiants en premier lieu, mais effectivement après le trafic touristique n'est pas à négliger non plus. Et dernier point, le budget. Oui, c'est un projet fondamental et c'est essentiel d'engager des fonds parce que, quelle agglomération n'a pas un pôle multimodal digne de ce nom ? Et donc c'est vrai que ça bénéficie d'une partie pour la commune, mais pour toutes les communes, je le répète, c'est essentiel pour toutes les communes de pouvoir venir en voiture. Certains pourront prendre le bus, mais c'est vrai que je pense que la plupart des communes prendront la voiture pour des facilités. Donc à voir plus tard une tarification longue durée ou non, ça c'est autre chose, c'est un autre débat. Voilà merci.

M. GARCIA : Excusez-moi d'être assez prodigue sur le sujet, mais parce qu'on en a débattu beaucoup et étant vice-président en charge des aménagements cyclables et également aussi à AggloBus, évidemment, ce sont des sujets qui se recoupent et donc on a étudié vraiment le dossier. Et là, je vous rejoins complètement quand vous dites que c'est un projet qui est fondamental pour notre agglomération, parce que c'est la gare par laquelle on entre dans l'agglomération et il est important d'accueillir les gens qui viendront d'ailleurs et notamment dans Bourges Capitale Européenne de Culture, ce que tu as souligné très justement Gérard (SANTOSUOSSO), dans de bonnes conditions et avec quelque chose qui soit, en plus, esthétiquement agréable. Ça, c'est la première des choses. Évidemment, il n'y a pas de sujet là-dessus. L'autre, c'est aussi la part, et il faut le souligner aussi, de reverdissement de la gare dans le projet et de la part du vélo aussi puisqu'il va y avoir des stationnements vélo qui sont financés par l'État, et une partie par AggloBus qu'on a mis déjà en place, et ça aussi il faut le souligner. Je reviens encore une fois et parce que j'ai entendu ici et là de dire, je ne voudrais pas qu'on oppose les communes qui sont en dehors de Bourges, donc toutes les communes hors de Bourges, donc les autres communes de l'agglomération, même si elles bénéficient aujourd'hui toutes sans exception d'un transport gratuit vers des arrêts, toutes ne bénéficient pas d'un transport à 5h du matin pour prendre le train de 6h. Je ne voudrais pas qu'on rentre dans un raisonnement berruyer où je pourrais entendre, ou je me laisse entendre dire que peut-être, c'est un choix d'habiter ailleurs que Bourges. Tout le monde ne veut pas habiter à Bourges et on en mesure les conséquences. Néanmoins, c'est une agglomération de 17 communes et pas d'une seule. Et c'est pour ça qu'il faut être attentif à veiller aux 40 autres pour cent d'habitants qui vivent sur notre agglomération parce qu'il s'agit quand même de 40 % d'habitants donc ce qui veut dire 40 000 à peu près, voilà. Donc c'est important parce que c'est notre collectif qui avance et on doit avancer pour tout le monde et pas que pour les habitants de Bourges, mais pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. Voilà, en tout cas, mon sentiment et on ne peut pas avoir une offre de bus pour une commune parce qu'il y aura une personne qui viendra en voiture le matin. Je veux dire ça n'a pas de sens. Et puis, il y a aussi des gens de la Septaine qui viennent prendre le train parce qu'à Avord ça ne correspond pas toujours, je veux dire, c'est évident qu'il y a des problématiques.

Mme SOULAT : Et c'est bien pour ça qu'il faut raisonner en parking relais autour de Bourges pour que les habitants des autres communes puissent venir se garer et prendre un bus pour venir à la gare SNCF. De toute façon, si on veut de l'écologie et si on veut que le transport public fonctionne...

M. GARCIA : Plus de voiture, c'est urbaniser une agglomération et tout le monde ne veut pas vivre en ville, il faut l'entendre.

M. SALAK : Bernard (DUPERAT), à toi.

M. DUPERAT : Je pense qu'il y a une remarque qui m'a paru intéressante, c'est justement votre remarque Mme, à savoir qu'il n'y a pas suffisamment de parkings pour les cars. Donc il faudrait peut-être regarder un peu plus attentivement de manière à pouvoir donner plus de place pour le stationnement des cars. Ça me paraît important parce que la question du tarif, du parking et autres, soyons réalistes toutes les villes autour de Bourges ont des parkings payants. Il y aura toujours des solutions à trouver, mais ce qui me paraît le plus important, c'est que si véritablement on veut faciliter les transports, en particulier dans le sport, il faut qu'aussi les bus puissent avoir de la place. Donc c'est vrai que le véhicule automobile, c'est rêvé. Mais prenons aussi l'exemple de tous ces parkings relais que nous avons maintenant en bordure des autoroutes, ça a un succès remarquable. Je prends souvent malheureusement à Tours, donc je crois qu'il faut insister un peu là-dessus. Et les questions que ce soit plus cher ou moins cher, 1 €, écoutez, il y aura toujours des solutions, mais ce qui me paraît plus intéressant c'est la remarque de Mme concernant l'aménagement en particulier pour qu'il y ait plus de bus. C'est une remarque très pragmatique, très anglo-saxonne, mais qui a plein de bon sens. Merci.

M. SALAK : Merci Bernard (DUPERAT). Quelques précisions que l'on m'a données avant de passer au vote. Donc pourquoi le SLAM BERRY ? Certaines précisions ont déjà été plus ou moins évoquées. Donc c'est une société dont seules les collectivités sont actionnaires dont la ville de Bourges et Bourges Plus dedans. Et donc c'est une ingénierie également qui sera provisoire pour le démarrage et après à voir si on continue avec eux ou non. Le parking payant, il y a une étude qui va être réalisée, ça a été effectivement mis en avant, donc il faut bien étudier la faisabilité. Un parking, effectivement, ça coûte 4 M€, donc derrière il faut bien réfléchir à cette solution-là. Ce n'est pas un avis à donner rapidement et à ça demande de la réflexion. Et le coût de l'opération, il y a des attentes de subvention de l'État pour voir après si ça pourra nous aider à mettre un peu moins de fonds propres dans l'opération. Voilà les précisions que j'avais à vous apporter. On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Donc j'avais dû voir Mme, là-bas s'abstenait, il y avait une personne, je crois. Les personnes qui s'abstiennent ? Je crois que j'avais une personne qui s'abstenait. Oui, voilà. Les personnes qui sont contre ? Merci bien.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

Mmes FELIX, CHEZE-DHO, MENGUY et MM. GALUT, BOUDET, ALLAIN et LEFELLE
réintègrent la séance
Départ de Mme ROBINSON
– 53 présents –

30. Adhésion au GRAIE, pôle ressource eau et territoires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adhérer à l'association GRAIE en tant que membre adhérent ;
2. de désigner Mme Corinne LEFEBVRE pour représenter Bourges Plus en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que M. Marc STOQUERT en tant que suppléant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : La prochaine fois, vous nous préviendrez, on amènera l'apéro. Et donc nous passons à la délibération suivante que je vous présente parce qu'il s'agit d'adhérer à une association qui s'appelle GRAIE, qui nous permet de partager des connaissances en matière de gestion de l'eau. Et je vous propose que nous y adhérons, et je vous propose de désigner Corinne LEFEBVRE comme représentante de Bourges Plus et comme suppléant Marc STOQUERT. Voilà, et c'est pour ça que contrairement à ce qu'on avait initialement prévu, je vous présente cette délibération.

Mme LEFEBVRE : Je me demandais bien d'ailleurs comment j'allais arriver à la fin.

Mme FELIX : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par Mme LEFEBVRE : Assainissement

Mmes FELIX, MENGUY, SOULAT et MM. DUPERAT, STOQUERT, MAUTRE et CHARPENTIER
se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote
– 46 présents –

31. Subvention de fonctionnement 2024-2025 au Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'attribuer une subvention de 8 200 € au titre de 2025 au Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), au titre de la compétence Assainissement ;
2. d'autoriser M. le vice-président délégué à signer les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Corinne (LEFEBVRE), la délibération suivante est pour vous.

Mme LEFEBVRE : Merci. C'est la subvention de fonctionnement 2024-2025 pour le SIVY. C'est notre syndicat intercommunal qui travaille à la reconquête de la qualité de l'eau, des rivières et des ruisseaux pour le bassin versant de l'Yèvre. Considérant que Bourges Plus, dans le cadre de sa compétence assainissement, sollicite ces mêmes cours d'eau comme milieu récepteur des effluents traités pour les rejets des stations d'épuration de Saint-Germain, Bourges, Berry-Bouy, Marmagne et Mehun, Bourges Plus souhaite contribuer au fonctionnement de ce syndicat à travers le versement d'une subvention de 8 200 € pour 2025. Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 8 200 € au titre de 2025 au SIVY et d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer le document nécessaire.

Mme FELIX : Merci beaucoup Corinne (LEFEBVRE). Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par M. STOQUERT : Eau potable, Transitions agro-écologique et agro-alimentaire, Energies renouvelables, Ressources Humaines

**Mmes FELIX, MENGUY, SOULAT et MM. DUPERAT, STOQUERT, MAUTRE et CHARPENTIER réintègrent la séance
– 53 présents –**

32. Adhésion à la charte et signature d'une convention avec le réseau national Territoires Bio Pilotes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer les documents relatifs à la charte d'engagement ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer les documents relatifs à la convention de partenariat à venir sur 2025.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Marc STOQUERT.

M. STOQUERT : Considérant que le réseau de Territoires Bio Pilotes est un réseau national porté par la Fédération nationale des agriculteurs biologiques, permettant de regrouper autour d'animations et d'initiatives des collectivités locales de tailles variées à travers toute la France, le réseau peut aussi mettre à disposition des outils de méthodologie existants ou accompagner sur des questions agricoles et particulières. Bourges Plus prévoit d'adhérer à ce réseau à compter de 2025. Cela engage respectivement le réseau et Bourges Plus, avec participation ponctuelle à des frais éventuels nécessaires à la tenue de certaines rencontres, journées d'animation. La durée sera de 4 ans à compter de la date de signature de celle-ci, pour une contribution financière de 1 000 €.

Mme FELIX : Merci. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Délibération suivante.

33. Création du champ captant de Souaires. Indemnisation des riverains. Protocole d'accord transactionnel

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'annuler la délibération n° 029 du 30 janvier 2025 ;
2. d'approuver la transaction entre la communauté d'agglomération et les riverains ;
3. d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer le protocole transactionnel correspondant et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Deuxième délibération, c'est simplement sur le champ captant de Souaires, il y a eu un trait de plume, j'ai bien aimé le terme en fin de compte, il faut qu'on rectifie et qu'on annule la délibération n°29 du 30 janvier 2025 et qu'on approuve la transaction entre la communauté d'agglomération et les riverains car il y a une erreur sur le propriétaire d'une des parcelles.

Mme FELIX : Très bien. Donc je vous propose d'adopter cette délibération modifiée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Départ de M. GALUT
– 52 présents –**

34. Convention de partenariat avec la SAFER du Centre sur l'aire d'alimentation des captages du Porche

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous les actes nécessaires à son bon déroulement.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : C'est une convention de partenariat avec la SAFER du Centre sur l'aire d'alimentation du captage du Porche. Considérant que le champ captant du Porche est crucial pour l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération puisqu'il représente près du tiers en moyenne de la production d'eau potable. Or, la SAFER est un acteur de foncier agricole primordial dont le statut de société anonyme à vocation non lucrative, dédiée à des missions d'intérêt général est à la tutelle de 2 ministères, de l'agriculture et finances. Afin de bénéficier de son expertise et d'appui dans le futur contrat de stratégie foncière de l'AC du Porche, il est proposé de signer une convention entre Bourges Plus et la SAFER du Centre, voir le projet de convention en annexe. Celle-ci se restreindra géographiquement à l'AC du Porche et encadrera les modalités de travail en bonne intelligence entre les deux organismes, fera appel à la SAFER pour de la veille foncière, la réalisation de diagnostics fonciers et d'opérations foncières et d'animation foncière ou encore de gestion foncière. Ça fait 3 mois.

Mme FELIX : Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Nous sommes toujours en attente d'obtenir le droit de préemption environnemental sur cette aire d'alimentation de captage. J'espère que c'est un dossier qui pourra aboutir. Délibération suivante, Marc (STOQUERT).

35. Avis sur les enjeux et pistes d'actions relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondations pour la période 2028-2033 dans le bassin Loire-Bretagne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de formuler un avis favorable, étayé des éléments suivants :
 - Les grands enjeux identifiés sont pertinents ainsi que l'analyse conduite pour pleinement poser les bases de la révision du SDAGE et du PGRI, dans un contexte de changement climatique et de crises liées à l'eau aux multiples dimensions.
 - En matière d'atténuation et d'adaptation climatique, il est important de s'appuyer sur les études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) engagées à l'échelle des bassins versants pour partager des visions prospectives communes et aider à la décision ; ces études ont ainsi vocation à cerner les usages de l'eau et écarter les réponses qui exacerberaient de nouvelles concurrences entre usages de l'eau, pour mieux mettre en valeur les alternatives ; elles doivent permettre de sortir d'une gestion récurrente des crises pour que, dès aujourd'hui et encore demain, la crise ne soit plus la norme, mais l'exception ; les études technico-économiques doivent permettre d'apprécier la pertinence d'éventuels aménagements et la durabilité des bénéfices attendus, dont découle l'éligibilité à des financements publics ; la capacité d'adaptation durable des systèmes agricoles au changement climatique, au regard des usages de l'eau, devra être prise en considération ; enfin il apparaît également important de souligner l'amplification des interactions entre les questions de qualité d'eau et de quantité d'eau, en contexte de contaminations persistantes ou émergentes, susceptibles d'entraîner des fermetures de captage, des recours accrus à des dilutions, donc une pression potentiellement croissante sur les ressources en eau les plus protégées, voire des traitements au rendement hydrique négatif selon les risques sanitaires.
 - En matière de connaissance, il est également important de rappeler par qui et pour qui les connaissances sont produites, et de souligner l'accélération de la production de connaissances ces dernières années, sous l'effet de plusieurs leviers tels que le développement de techniques analytiques, le renforcement des contrôles sanitaires, les efforts d'autosurveillance de la qualité des eaux et des performances des systèmes d'eau potable et d'assainissement des collectivités ; et également le rôle de la société civile avec le développement notamment des sciences participatives comme levier à part entière d'action publique.
 - En matière de gouvernance, il est effectivement essentiel de rappeler l'importance des échelles physiques des bassins versants appelant une nécessaire coopération des institutions tout en poursuivant la rationalisation des structures gestionnaires, pour les compétences de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales ou encore de la Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations (GeMAPI) ; il est également important de souligner que les crises liées à l'eau appellent un renforcement de la démocratie locale de l'eau, associant pleinement les citoyens et usagers ; quant aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), l'association des intercommunalités et des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau est essentielle pour veiller à intégrer l'ensemble des usages, dans une analyse croisée des aspects quantité d'eau et qualité de l'eau.
 - En matière de milieu aquatique : le renforcement de la préservation et de la restauration des capacités de résilience des bassins versants pourra bénéficier effectivement de l'agroforesterie, mais également du développement plus général des infrastructures agroécologiques (haies couplées à des bandes enherbées, petits bosquets de moins de 0,5 ha...) et de modalités de gestion adaptées des forêts (pas de coupes rases, sylviculture en mélange et couvert continu...) ; la promotion de pratiques positives en matière de gestion des sols et les solutions qui permettent de maintenir et accroître la matière organique des sols pour augmenter leur capacité de stockage d'eau devra se traduire par l'adoption effective de bonnes pratiques.
 - En matière de quantité d'eau et de sobriété : l'état des lieux permettra d'évaluer la réglementation de l'organisation collective de l'irrigation et de cerner ses bénéfices et limites, en appui notamment sur les études HMUC, et les conditions d'extension à d'autres usages ; s'agissant de la réutilisation des eaux usées traitées à l'échelle urbaine, il semble nécessaire de souligner qu'elle est privilégiée en zone littorale

et appelle des études d'opportunité et de faisabilité au regard notamment des besoins pour les milieux aquatiques récepteurs des rejets d'eaux traitées ; les priorités d'usages de l'eau pourraient utilement être rappelées pour questionner les services essentiels et les niveaux de ces services ; enfin si certains sous-ensembles du bassin Loire-Bretagne bénéficient de nappes souterraines de bonne qualité bénéficiant d'une protection naturelle efficace face aux pollutions anthropiques, il convient de souligner que ce n'est pas le cas d'un certain nombre de territoires qui cumulent les classements de protection (zone de répartition des eaux, zones vulnérables aux nitrates, zones sensibles à l'eutrophisation, etc.) et peinent à reconquérir la qualité de leurs eaux souterraines.

- En matière de qualité d'eau, la priorité doit être donnée à la prévention à la source pour réduire les émissions de pollutions ponctuelles et diffuses, de manière à ne mobiliser les traitements que comme réponse ultime et partiellement efficace ; la sacralisation sans tarder des aires d'alimentation de captages destinées à l'alimentation en eau potable pour tendre durablement vers zéro nouvelle pollution a vocation à être un objectif commun partagé par l'ensemble des usagers, à la faveur des transitions agro-alimentaires, et pourrait être une condition effective de financement d'un contrat territorial par l'Agence de l'eau.
2. d'autoriser, Mme la présidente, ou son représentant, à le transmettre à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : C'est pour un avis à l'Agence de l'eau. Et on reprend les termes que la présidente a dits tout à l'heure sur l'Agence de l'eau. Toutes les problématiques sur les connaissances en matière de gouvernance des milieux aquatiques. En fin de compte, ça reprend notre dispositif sur l'eau et on donne avis à l'Agence de l'eau, on travaille avec eux.

Mme FELIX : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

36. Convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les versements périodiques d'acomptes des sommes perçues au titre de la redevance sur la consommation d'eau potable par les exploitants des Services Eau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention de versements périodiques d'acomptes des sommes perçus au titre de la redevance sur la consommation d'eau potable par les exploitants des Services Eau ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Délibération très technique en fin de compte avec l'Agence de l'eau avec laquelle on doit fixer les redevances au 1^{er} avril de l'année suivante et travailler sur les versements et sur lequel on a des acomptes après. Ce sont des acomptes sur lesquels il y aura une restitution en fin d'année.

Mme FELIX : Je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

37. Convention de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges pour les volets des ressources humaines et de l'innovation managériale et des usages numériques et des systèmes d'information 2025-2028

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention de mutualisation conclue entre la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et le CCAS et tous documents relatifs à cette convention ;
2. d'abroger la précédente convention pour les parties qui les concernent.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Ensuite, on passe au dossier ressources humaines, toujours Marc STOQUERT.

M. STOQUERT : Considérant que pour permettre aux CCAS d'assurer ses missions, la ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle. Dans un souci de clarté et de transparence la communauté d'agglomération Bourges Plus, qui assure les services mutualisés au bénéfice des 3 collectivités et le CCAS ont décidé de conclure une nouvelle convention définissant l'étendue des concours et missions effectuées par la communauté d'agglomération Bourges Plus. La convention fixe les différentes modalités de refacturation révisables annuelles et il est mis en place un forfait de refacturation fixé à 200 000 €, révisable annuellement à hauteur de 1,2 % sur le montant moyen facturé ces dernières années.

Mme FELIX : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

38. Convention de mise à disposition de services entre Bourges Plus et AggloBus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'abroger la convention de mise à disposition de personnel en date du 22 janvier 2024 et la convention de prestation de service en date du 31 janvier 2024, entre Bourges Plus et AggloBus ;
2. d'approuver la convention de mise à disposition de service entre Bourges Plus et AggloBus pour la période 2025-2027 ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Convention de mise à disposition de services entre Bourges Plus et AggloBus. Considérant que le syndicat AggloBus ne dispose pas des moyens techniques et en personnel suffisant de nature à lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions. Considérant qu'un système de convention de mise à disposition de services est mis en place entre Bourges Plus et le syndicat AggloBus au profit de ces derniers depuis plusieurs années. Les charges de personnel ci-dessus d'un montant total de 438 000 € seront complétées par un forfait de charge fixé au fonctionnement et fixé à 5 %, soit 21 900 €. Cette convention sera effective pour une durée de 3 ans et pourra être revisitée d'un commun accord en cas de modification substantielle de nature à faire varier les masses salariales en jeu.

Mme FELIX : Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

39. Direction des ressources humaines et innovation managériale. Tableau des effectifs. Créations et suppressions de postes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la création des 6 postes permanents proposés ci-dessous :
 - un poste de magasinier appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à temps complet au sein de la Direction cycle de l'eau ;
 - un poste d'acheteur appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet au sein de la Direction achats et affaires juridiques ;
 - un poste d'administrateur système et référent sécurité des systèmes d'information et un poste d'administrateur bases de données appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet au sein de la Direction des usages numériques et systèmes d'information ;
 - un poste de chargé de réseau de transport appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet au sein de la Direction des mobilités ;
 - un emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques à temps complet au sein de la Direction générale adjointe environnement, cadre de vie et transition écologique.
2. d'approuver les suppressions de postes proposées.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Tableau des effectifs, ce qui revient régulièrement. Dans le cadre d'un maintien d'équilibre des effectifs, la création de postes permanents implique la suppression de 8 autres. On a 8 suppressions de postes liées à la promotion interne et à la nomination des agents placés ayant réussi un concours. 9 suppressions de postes du fait de la transformation de cadres d'emploi en poste de départ des occupants précédemment et 5 suppressions de postes pour motifs divers qui peuvent être mutations, retraite et sortants. Et d'approuver la création de 6 postes permanents, un poste de magasinier appartenant au cycle de l'eau, un poste d'acheteur pour la direction des acheteurs et affaires juridiques, un poste d'administrateur système référence sécurité, un poste de chargé de réseau de transport appartenant au cadre de l'emploi des attachés et un emploi fonctionnel de directeur général des services techniques.

Mme FELIX : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions. Je vous remercie.

40. Autorisation de recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet. Chef de projet territoire d'industrie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'ouverture des crédits et le recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet – chef de projet territoire d'industrie.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet, chef de projet territoire d'industrie. Développer une expertise fine de l'écosystème industriel territorial de ces enjeux, organiser et participer aux réunions d'animation du réseau et de pilotage de la démarche, coordonner l'actualisation et la mise en œuvre du plan d'action des territoires d'industrie, être force de proposition dans la définition et la mise en œuvre du projet collectif, assurer une veille et sensibiliser les porteurs de projets sur ces dispositifs. Cette convention était prévue pour 12 mois, donc elle sera modifiée parce qu'en fin de compte, on a eu dernièrement des subventions sur 20 mois.

Mme FELIX : Donc vous aviez sur table, je crois, la convention modifiée pour 20 mois, c'est celle qui vous est soumise au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Délibération suivante.

41. Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale. Autorisation de recrutement d'apprentis

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le recrutement d'apprentis dans les conditions prévues pour l'année scolaire 2025-2026.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Considérant que l'apprentissage permet à de jeunes étudiants d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité, les mettre en application dans l'administration, donc, il y aura des postes d'apprentis sur l'eau, direction des affaires juridiques, direction des bâtiments, direction de la communication, direction foncière, aménagement politique de la ville, direction de l'habitat, de l'urbanisme durable, direction du cycle de l'eau, direction du développement économique, touristique, de l'enseignement supérieur, direction des mobilités, direction des usages numériques. C'est une politique qu'on mène depuis longtemps.

Mme FELIX : Donc là, on a renforcé fortement. Certaines directions se sont beaucoup engagées sur l'accueil de stagiaires et d'apprentis, stagiaires de différents niveaux. Des abstentions ? Je vous remercie. La délibération suivante est effectivement pour des emplois non permanents.

42. Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale. Ouverture de crédits pour des emplois non permanents

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'ouvrir les crédits nécessaires :
 - au recrutement d'agents contractuels lié à un accroissement temporaire d'activité et saisonnier ;
 - au recrutement de professeurs vacataires à l'IMEP ;
 - au recrutement d'un médecin de prévention vacataire ;
 - au recrutement de vacataires pigistes.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Sur les postes d'emplois non permanents, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par Mme CHEZE-DHO : Plan Renouveau Urbain, Cœur Ville, Commerce artisanat, Économie sociale solidaire circulaire, Mission Locale

43. Avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026 de l'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'avenant à cette délibération ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document correspondant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je passe la parole à Christine CHEZE-DHO.

Mme CHEZE-DHO : Merci Mme la présidente. Il s'agit d'un avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026 pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Bourges Plus porte l'expérimentation territoriale. À ce titre, 2 conventions pluriannuelles, multi partenariales ont été signées en janvier 2024. Chaque année, un avenant à ces conventions est proposé au vote du conseil communautaire, permettant la mise à jour des données relatives à l'entreprise à but d'emploi, ce qu'on appelle l'EBE. Bosser Ensemble Sur le Territoire, donc BEST, c'est son nom. Je vous donne quelques chiffres, en 2024, l'EBE BEST a réalisé 4 emplois équivalent temps plein, la contribution au développement de l'emploi versé a été de 81 228,68 € de la part de l'État puisque c'est un versement qui se fait par l'État et 12 184,30 € pour la part du département, donc par rapport au RSA. En 2025, l'EBE BEST prévoit 31,33 équivalent temps plein, donc la contribution au développement de l'emploi sera de ce fait de 647 340,59 € pour la part de l'État et 97 101,09 € pour la part départementale. Je vous rassure, il n'y a aucune incidence financière pour Bourges Plus. Nous avons financé la mise en place au départ. Aujourd'hui, nous ne finançons plus rien. Il est demandé donc au conseil communautaire d'approuver l'avenant annexé à la délibération et d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à ce sujet.

Mme FELIX : Merci Beaucoup. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Mmes FELIX et PALLOT se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote
– 52 présents –**

44. Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2025 de la Communauté d'Agglomération Bourges Pus à l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée » conformément aux statuts de ladite association ;
2. d'autoriser Mme la membre du bureau déléguée à signer tout document correspondant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme CHEZE-DHO : Je continue avec territoire zéro chômeur, il s'agit du renouvellement annuel à l'adhésion. Dans le cadre de l'expérimentation contre le chômage longue durée portée par l'agglomération, je vous l'ai dit tout à l'heure, cette association permet de tirer les enseignements de l'expérimentation et encourager la production de travaux de recherche en collaboration avec l'Observatoire de territoire zéro chômeur de longue durée, favoriser la diffusion du projet afin d'aboutir à la pérennisation du droit à l'emploi et d'assurer un rôle de vigie citoyenne. L'adhésion contribue à la promotion, à l'accompagnement des acteurs et des territoires habilités à expérimenter avec comme objectif de rendre possible la généralisation de la démarche territoire zéro chômeur à chaque territoire. Le montant de la cotisation cette année est de 2 000 €. Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion pour 2025 et d'autoriser Mme la présidente à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Mme FELIX : Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**Mmes FELIX et PALLOT réintègrent la séance
Mme GOIN-DEMARY et M. STOQUERT se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote
– 50 présents –**

45. Renouvellement de l'adhésion de Bourges Plus à l'association Envirobat Centre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser Bourges Plus à adhérer de nouveau en 2025 auprès de l'association Envirobat Centre ;
2. d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 1 000 € ;
3. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme CHEZE-DHO : Je passe à un renouvellement d'adhésion de Bourges Plus à l'association Envirobat qui est une association outil régional mis à disposition de l'ensemble des professionnels de l'acte de construire. L'association contribue à apporter des réponses techniques aux enjeux environnementaux, notamment dans le secteur du bâtiment. Son activité est une ressource régionale. Bourges Plus est plutôt concernée par l'appui au développement de filières biosourcées et Envirobat a mené des actions sur le territoire de Bourges et dans le Cher, dans le cadre notamment du développement de la filière chanvre et éco-matériaux. En 2025, Envirobat souhaite poursuivre et enrichir ses actions sur les thématiques abordées, en articulation avec Bourges Plus. Il s'agit donc de renouveler l'adhésion Bourges Plus à Envirobat, qui permettra de poursuivre les actions et il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Bourges Plus à adhérer à nouveau pour 2025. L'adhésion se monte à une cotisation annuelle de 1 000 €, d'autoriser Mme la présidente à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Mme FELIX : Se déportent Mme GOIN-DEMAY et M. STOQUERT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Mme GOIN-DEMAY et M. STOQUERT réintègrent la séance
Mme PALLOT et M. GARCIA se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote
– 50 présents –

46. Renouveau de l'adhésion au centre de ressources Villes au carré

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de renouveler l'adhésion à l'association « Villes au carré » pour une participation annuelle de l'agglomération fixée à 5 000 € ;
2. d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Et puis la dernière délibération présentée par Christine CHEZE-DHO pour laquelle se déporteront Mme PALLOT et M. GARCIA.

Mme CHEZE-DHO : Il s'agit du renouvellement de l'adhésion au centre de ressources Ville au carré. L'association Ville au carré accompagne les collectivités territoriales sur les questions de développement territorial, en particulier dans les domaines de la politique de la ville, de la citoyenneté et du développement durable. Elle a accompagné plusieurs fois l'agglomération dans le domaine de la politique de la ville, notamment dernièrement dans le cadre de la démarche « et si les quartiers entraînent en transition ? » Il s'agit pour ce renouvellement d'une adhésion de 5 000 €. Cette adhésion est en fonction de la taille des collectivités, l'élément d'appréciation, la collectivité, au travers des élus, dont Catherine PALLOT qui est secrétaire de l'association ou du service politique de la ville, s'implique dans de nombreuses actions organisées par l'association. Le dispositif portant sur les transitions et les quartiers prioritaires a permis l'émergence de projets locaux sur cette thématique dans le cadre du contrat de ville de Bourges Plus. Il s'agit donc de renouveler l'adhésion pour un montant de 5 000 €, d'autoriser Mme la présidente à signer les documents s'y afférents.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Écoutez, je vous remercie à la fois pour votre présence et pour les débats. Voilà, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance à 19h56.

BOURGES, le 23 AVR. 2025

Le Secrétaire de séance,



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

La Présidente,



Irène FELIX